

Le front commun
réclamera des hausses
de 12,5 % sur trois ans

Page A 2



Les Anglicans
conservateurs s'opposent
au nouvel évêque gay

Page A 5

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCIV N° 250

LE MARDI 4 NOVEMBRE 2003

87c + TAXES = 1\$

Surplus fédéral: la santé d'abord

Les deux premiers
milliards seront pour
les provinces, si...

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Ottawa compte verser jusqu'à deux milliards aux provinces pour la santé, même si cela signifie l'utilisation de sa réserve pour éventualités. Les provinces pourraient cependant ne connaître la valeur exacte des sommes transférées qu'à l'automne 2004, une fois les résultats annuels connus, ont fait savoir hier le premier ministre Jean Chrétien et le ministre fédéral des Finances, John Manley.

En vertu de l'accord sur la santé conclu en février dernier, Ottawa s'engageait à verser cette année jusqu'à deux milliards pour la santé à la condition que les surplus soient supérieurs à trois milliards, soit la réserve pour éventualités qui sert normalement à rembourser la dette.

«Le surplus prévu est moindre que le montant seul mentionné dans l'accord», écrit M. Chrétien dans une lettre transmise hier à ses homologues provinciaux. «Cependant, dans un esprit de confiance mutuelle et de collaboration et dans le but d'assurer une mise en œuvre réussie de tous les aspects de l'accord, le gouvernement du Canada est maintenant prêt à allouer aux soins de santé jusqu'à concurrence des deux premiers milliards de dollars de tout surplus fédéral pour l'année financière en cours à la fermeture des livres.»

En clair, tout surplus ira en priorité aux provinces plutôt qu'au remboursement de la dette, et ce, jusqu'à concurrence de deux milliards. Cette façon de faire inhabituelle ne serait qu'une modification stratégique ponctuelle», a tenu à préciser John Manley devant le comité des Finances, une vision que Paul Martin partage.

VOIR PAGE A 8: SURPLUS

Les aquarelles du général Fisher rentrent au pays

Une acquisition du Musée
national des beaux-arts
du Québec et des Archives
nationales du Canada

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Des aquarelles exceptionnelles montrant Montréal, Québec et des paysages du Canada à l'époque de la Conquête, des œuvres inconnues, oubliées dans une cave de l'Université Oxford pendant un siècle et demi, viennent d'être achetées par deux institutions du pays, le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) et les Archives nationales du Canada (ANC).

Les douze lots du soldat-artiste Benjamin Fisher (1753-1814) ont donc été retirés de la vente aux enchères programmée pour aujourd'hui, à Londres, par la maison britannique Bonhams. Les treize aquarelles (un des lots comptait deux œuvres sur papier) ont été découvertes il y a quelques mois, très bien enveloppées et protégées, parmi des papiers du beau-fils du général Fisher, professeur du Balliol College au XIX^e siècle.

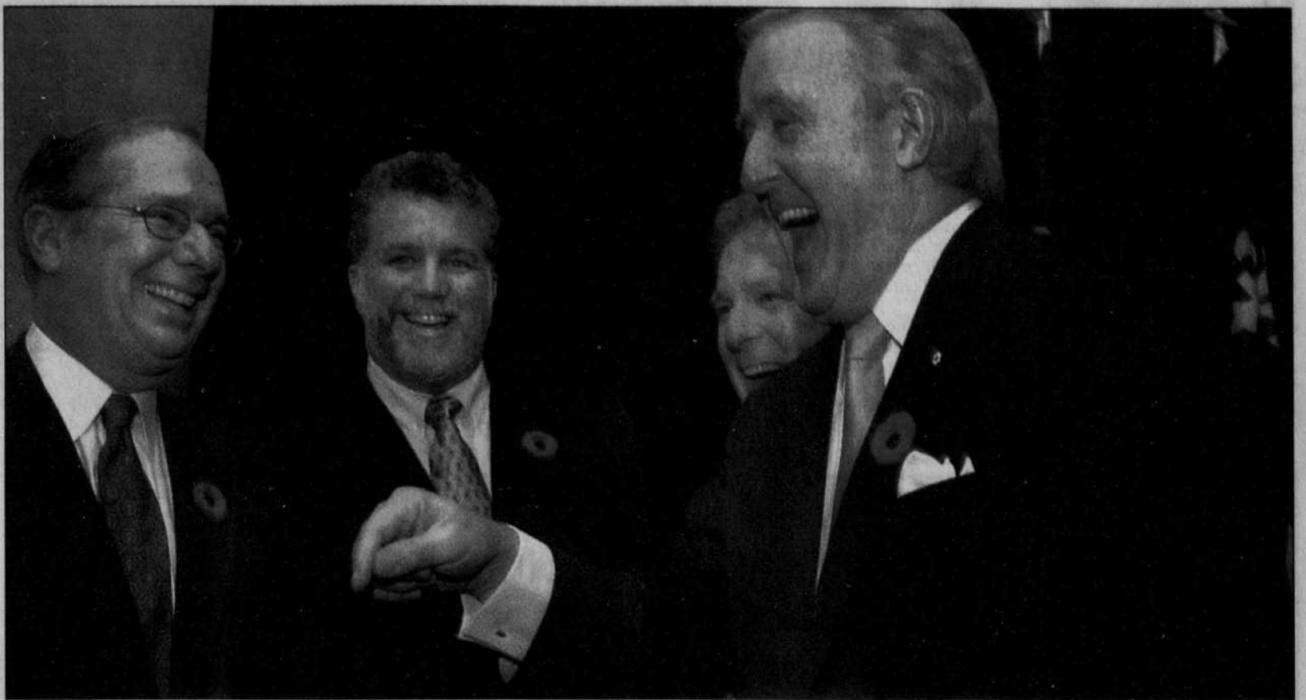
Le montant de la transaction demeure secret pour encore quelques jours, à la demande de l'Université. L'ensemble était évalué à au moins 150 000 \$. Le Musée a acquis les quatre aquarelles les plus chères, représentant Montréal ou Québec. Les Archives nationales ont pris le reste des paysages canadiens. Les partenaires institutionnels souhaitent organiser au plus vite une exposition itinérante regroupant le tout.

Les muséologues et les archivistes avaient beau répéter qu'ils n'avaient pas d'argent pour acheter les trésors enfouis du général, au fond, personne n'était dupe. Les gardiens de la mémoire ont lancé la machine d'acquisition dès la publication des premiers articles dans *The Guardian*, puis *Le Devoir*, à la mi-octobre.

VOIR PAGE A 8: AQUARELLES

INDEX

| | | | |
|----------------|-----|-----------------|-----|
| Annonces..... | B 4 | Idées..... | A 7 |
| Avis publics.. | B 5 | Météo..... | B 4 |
| Culture..... | B 8 | Monde..... | A 5 |
| Décès..... | B 4 | Mots croisés.. | B 4 |
| Économie..... | B 1 | Sports..... | B 6 |
| Éditorial..... | A 6 | Télévision..... | B 7 |



Une atmosphère très détendue régnait hier lors de l'annonce de la nomination de Daniel Johnson et de Brian Mulroney à la tête de la commission d'analyse des projets d'hôpitaux universitaires. À l'arrière-plan, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, et le premier ministre du Québec, Jean Charest.

Mégahôpitaux: Mulroney et Johnson à la rescousse

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les ex-premiers ministres du Canada, Brian Mulroney, et du Québec, Daniel Johnson, auront quatre mois pour décider si les projets revus et corrigés des deux hôpitaux universitaires de Montréal peuvent répondre aux nouvelles exigences posées par le gouvernement libéral.

Le premier ministre du Québec, Jean Charest, a déclaré hier que la nomination de ces deux hommes de calibre aux commandes de la commission d'analyse des projets témoignait du «sérieux» de son gouvernement à l'égard de ces deux projets d'envergure. «C'est un signal que le gouvernement est sérieux face à ce projet. Notre lit est fait. Quant à moi, l'engagement de deux milliards, c'est une affaire passée», a déclaré hier le premier ministre.

Si le gouvernement a retenu les services de ces deux ténors de la politique, a indiqué M. Charest,

c'est en raison de leur grande expérience de l'administration publique, de «leur connaissance intime du Québec», ainsi que de celle des milieux privés.

L'ex-premier ministre canadien, Brian Mulroney, notamment recruté pour ses qualités de médiateur, n'a toutefois pas caché que de récentes expériences vécues dans le milieu hospitalier montréalais l'avaient convaincu de la nécessité et de l'urgence d'améliorer le réseau de la santé. «Les médecins, les infirmières, l'équipe hospitalière sont formidables. Mais je trouve que notre réseau est dans un état lamentable. Et ça mérite une infusion de capital rapidement. On se compare de moins en moins favorablement avec nos amis en Ontario et ailleurs», a affirmé l'ancien premier ministre conservateur.

Quant à l'ex-premier ministre libéral, Daniel Johnson, il a indiqué que son implication s'inscrivait en droite ligne avec l'appui que son gouvernement a apporté, en 1994, au projet amorcé par l'Université McGill. «J'avais étudié le projet de McGill et j'avais in-

diqué le soutien de mon gouvernement pour ce type de projet», a dit ce dernier.

MM. Johnson et Mulroney auront jusqu'au 27 février 2004 pour analyser si les nouvelles propositions que déposeront le CHUM et le CUSM, le 15 décembre prochain, concordent avec les nouvelles bases imposées par le gouvernement Charest et son ministre de la Santé, Philippe Couillard. Les émoluments des deux ex-politiciens, dont le rapport devra mener à une décision finale du gouvernement au printemps 2004, atteindront 1100 \$ par jour.

Les deux commissaires devront s'assurer que les coûts d'immobilisations des projets déposés par le CHUM et le CUSM n'excéderont pas 800 millions chacun, et qu'au moins 200 millions seront récoltés auprès de partenaires privés.

VOIR PAGE A 8: HÔPITAUX

■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 6

IRAK

La politique de Bush soulève de plus en plus de questions

Le Congrès vote un budget de 87 milliards
pour l'Irak et l'Afghanistan

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — La mort de seize soldats américains dans un hélicoptère abattu dimanche en Irak pose un nouveau défi pour l'administration du président George W. Bush et renforce les interrogations aux États-Unis sur sa politique dans ce conflit.

Ce nouveau revers s'ajoute à la liste des coups durs pour l'armée américaine, qui présente chaque jour davantage sur la situation politique américaine à un an de l'élection présidentielle. La destruction de cet hélicoptère constitue l'attaque la plus sanglante contre les

forces américaines depuis que M. Bush a déclaré, le 1^{er} mai, la fin des opérations militaires majeures en Irak.

Le président Bush, en déplacement hier dans l'Alabama, a réaffirmé qu'il ne changera pas de cap sous la pression de «attaques». «Les ennemis en Irak pensent que l'Amérique va s'enfuir et c'est pour cela qu'ils tuent [...] Mais l'Amérique ne s'enfuira jamais», a-t-il affirmé.

Mais, contrairement aux espoirs de Washington, ces attaques apparaissent plus nombreuses et mieux coordonnées, visant souvent, outre les forces américaines, des cibles hautement symboliques comme l'ONU,

VOIR PAGE A 8: BUSH



Du personnel médical aide des soldats américains blessés à descendre d'un appareil C-17 qui les a transportés hier à la base de Ramstein, en Allemagne. Seize militaires ont perdu la vie et 21 autres ont subi des blessures lors de l'attaque d'un hélicoptère survenue dimanche près de Falloujah, en Irak.

Les défusionnistes débarquent à Québec

Jean Charest est
sommé de respecter
sa promesse

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Oùtrés par l'équivoque distillée par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Jean-Marc Fournier, les représentants défusionnistes de 36 anciennes villes ont sommé, hier, le premier ministre Jean Charest de tenir sa promesse d'annuler les fusions forcées si les citoyens le décidaient par voie de référendums.

«Le gouvernement doit comprendre que s'il va plus loin que le projet de loi 9 [sur les défusions], ça risque de brasser pas mal plus», a prévenu Réjean Simard, l'ancien maire de La Baie, lors d'une conférence de presse. M. Simard était accompagné sur la tribune de sept anciens maires d'Ancienne-Lorette, d'Anjou, de Boucherville, de Grand-Mère, de Saint-Laurent, de Val-Bélair et de Westmount, et d'une citoyenne défusionniste de Saint-Bruno pendant qu'une trentaine de représentants d'anciennes villes assistaient à l'événement.

«On est ici pour lui rappeler [à M. Charest] ce qu'il a déjà promis. Il n'a jamais promis de défusions partielles», a fait valoir Bernard Paquet de Saint-Laurent.

Pour Ginette Durocher de Saint-Bruno, «le message était clair». La résolution adoptée à l'unanimité par le 28^e Congrès du Parti libéral en octobre 2000, que M. Charest a reprise à son compte, stipulait qu'un gouvernement libéral s'engageait «à adopter un projet de loi qui assurera le respect des citoyens en permettant la tenue de référendums portant sur l'annulation des dites fusions forcées et [...] à respecter les résultats ainsi obtenus».

VOIR PAGE A 8: QUÉBEC

• LES ACTUALITÉS •

Nul n'est censé comprendre la loi

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le Parti libéral avait promis en campagne électorale de simplifier et d'alléger les lois et les règlements du Québec.

Le message n'est toutefois pas parvenu au ministre du Revenu, Lawrence Bergman, si on en croit le projet de loi que ce dernier a déposé à l'Assemblée nationale récemment.

Le projet de loi 10 du ministre Bergman comporte 468 articles répartis sur 395 pages.

À l'article 1029.8.36.0.3.62, ceux qui auront le courage de lire la loi vont apprendre les conditions pour qu'une entreprise soit admissible aux crédits pour activités d'affaires électroniques.

«Une société admissible qui est associée à une ou plusieurs autres sociétés, à la fin d'une année civile comprise dans sa période d'admissibilité, relativement à une entreprise reconnue, et qui joint à sa déclaration fiscale qu'elle doit produire en vertu de l'article 1000 pour l'année d'imposition dans laquelle se termine cette année civile les documents visés au quatrième alinéa, est réputée, sous réserve du troisième alinéa, avoir payé au ministre, à la date d'échéance du solde qui lui est

applicable pour cette année d'imposition, en acompte sur son impôt à payer pour cette année d'imposition en vertu de la présente partie, un montant égal à 35 % de l'ensemble des montants suivants:».

Ailleurs dans la loi, on définit le «paiement contractuel» qu'une entreprise doit effectuer.

Ce paiement contractuel «désigne un montant à payer dans le cadre d'un contrat par le gouvernement du Canada ou d'une province, une municipalité ou une autre administration au Canada, ou par une personne qui est exonérée de l'impôt en vertu de la présente partie en raison du Livre VIII, dans la mesure où l'on peut raisonnablement considérer que ce montant à payer se rapporte à l'acquisition ou à la location d'un bien admissible, à la location d'une installation admissible, ou au versement d'un salaire admissible par une société, et jusqu'à la concurrence du montant engagé par cette société à l'égard de ce bien, de cette installation ou de ce salaire».

Le projet de loi entrera en vigueur au moment de sa sanction, précise le dernier article du texte législatif. Cela donne encore quelques semaines à ceux qui l'auront lu pour le comprendre...

Négociations dans la fonction publique québécoise

Le front commun réclamera des hausses de 12,5 % sur trois ans

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Un front commun constitué de la CSN, de la FTQ et de la CSQ en vue des prochaines négociations dans les secteurs public et parapublic devrait voir le jour au plus tard en décembre, tout juste avant le dépôt officiel de leurs revendications au Conseil du trésor. Ce dépôt risque bien d'avoir l'effet d'une bombe: les centrales syndicales réclament une augmentation salariale de 12,5 % sur trois ans pour les 515 000 employés de l'État.

Cette demande représente une facture de 2,6 milliards de dollars pour le gouvernement Charest, à l'heure où une impasse budgétaire de trois milliards de dollars se profile pour l'année prochaine.

«Ça peut paraître gros, mais nous sommes 500 000 travailleurs. Un milliard [pour l'an prochain], ça peut faire frémir, mais l'État doit payer ses employés comme il se doit», a affirmé hier Louis Roy, vice-président de la CSN et responsable du dossier de

la négociation du secteur public.

À l'occasion du renouvellement des conventions collectives, la CSN, la FTQ et la CSQ exigent une augmentation salariale de 4,5 % pour l'année 2004 (un milliard de dollars) et de 4 % pour chacune des deux années suivantes (1,6 milliard).

«Ces chiffres-là ne sortent pas d'un chapeau et correspondent à une analyse qu'on a faite» sur le taux d'inflation et l'augmentation du PIB réel, a ajouté Louis Roy. Aux 2,6 milliards de dollars exigés du gouvernement pour les augmentations de salaires, il faut aussi ajouter une bonification des primes de toutes sortes qui n'a cependant pas été chiffrée.

La hausse salariale réclamée est presque deux fois plus élevée que celle obtenue lors des dernières négociations (11 % sur cinq ans). Louis Roy a plaidé le fait qu'il fallait que les employés de l'État «sortent la tête de l'eau». Selon l'Institut de la statistique du Québec, les employés des secteurs public et parapublic ont une rémunération globale — salaire et avantages sociaux combinés — inférieure de 7,8 %

par rapport à l'ensemble des travailleurs québécois.

Pour ce qui du régime de retraite, les syndicats souhaitent améliorer la situation des retraités plutôt que bonifier le régime pour les employés actuels. Il est aussi proposé d'améliorer les congés parentaux et de créer de nouvelles mesures pour faciliter la conciliation famille-travail.

Les revendications de la CSN, qui ont été dévoilées hier, feront l'objet d'une consultation auprès de ses 150 000 membres des secteurs public et parapublic. La FTQ et la CSQ procèdent depuis quelques semaines déjà à des consultations concernant les mêmes demandes. Les syndicats ne voient aucun problème à l'horizon quant à l'adhésion des membres aux propositions qu'ils ont formulées.

«Dès décembre, nous pourrions faire conjointement le dépôt des ces demandes et, à ce moment-là, confirmer concrètement l'existence d'un front commun», a précisé Louis Roy. La FTQ et la CSQ, qui consultent aussi leurs membres sur la création d'un front com-

mun, ont confirmé hier au *Devoir* que ce dossier ne posait aucun problème à leurs yeux. «On s'aligne vers un front commun en décembre», a noté Louis Forget, responsable du dossier à la FTQ.

Au bureau de la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, on a indiqué au *Devoir* que le gouvernement était en train de peaufiner ses propositions de règlement et qu'aucune réaction ne serait faite d'ici à leur dépôt.

Il existe 517 000 employés de l'État, dont 350 000 à temps plein. Le salaire moyen s'élève à 27 951 \$. Il est toutefois de 41 000 \$ pour les employés à temps plein.

La CSN, la FTQ et la CSQ souhaitent poursuivre parallèlement les négociations sur le règlement du dossier de l'équité salariale. Les syndicats attendent toujours la proposition de règlement de l'État et assurent qu'il n'y aura pas de «marchandage» entre les hausses salariales réclamées et le règlement sur l'équité. La facture de l'équité salariale, inconnue jusqu'à maintenant, se chiffrerait en centaines de millions de dollars.

Le FX35 2004. Un VUS de luxe. Une voiture sport. Tout en un.



Propulser vers le futur
INFINITI

Le FX35 2004. Location à partir de

659\$ par mois pour une location de 36 mois.**

Frais de transport et de préparation inclus et aucun dépôt de sécurité

Voiture sport. VUS de luxe. Pas besoin de choisir. Le FX35, c'est tout ce que vous voulez réuni dans un seul véhicule. • Moteur V6 à DACT de 280 chevaux • Boîte automatique à 5 rapports avec mode manuel et sélecteur à secteurs • Traction intégrale ATTESA E-TS^{MC} • Système audio Bose^{MD} de 300 watts et 11 haut-parleurs • Dessus de sièges en cuir et sièges avant chauffants • Toit ouvrant électrique à glace coulissante • Coussins gonflables à deux niveaux de déploiement** • Garantie complète de 4 ans/100 000 km sur les véhicules neufs • Système de divertissement mobile Infiniti avec écran couleur rabattable de 7 po monté au pavillon (en option)[†] • Il existe bien des voitures sport et bien des VUS de luxe, mais il n'y a qu'un seul FX35.

Infiniti.ca

VOS CONCESSIONNAIRES INFINITI DU GRAND MONTRÉAL

Infiniti de Brossard
9005, boul.
Taschereau
Brossard (Québec)
(450) 445-5799

Infiniti Laval
305, boul.
Saint-Martin Est
Laval (Québec)
(514) 382-8550

Meridien Infiniti
4000, rue
Jean-Talon Ouest
Montréal (Québec)
(514) 731-7977

Spinelli Infiniti
345, boul. Brunswick
Pointe-Claire (Québec)
(514) 697-5222

*OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE pour le FX35 2004 (modèle De luxe) et uniquement par les Services financiers Infiniti. Mensualités de 659 \$ pour une location de 36 mois, soumise à l'approbation du crédit. Comptant de 8 000 \$ ou échange équivalent et première mensualité requis à la livraison. 0 \$ acompte disponible. Aucun dépôt de sécurité. Total des frais de location : 31 724 \$, comprenant les frais de transport et de préparation. Taux de location de 6,9 %. 72 000 km alloués, kilométrage additionnel à 0,15 \$ du km (0,10 \$ du km si une entente est conclue au début de la location). Taxes, assurance et immatriculation en sus. PDSF à partir de 52 700 \$ pour le FX35 2004 (modèle De luxe). Taxes, immatriculation, assurance, frais de transport et de préparation en sus à l'achat. ** Voir le manuel de l'utilisateur pour l'utilisation appropriée des coussins gonflables. † Option posée en usine. Les concessionnaires peuvent établir des prix individuels.

LE DEVOIR

POLITIQUE

Rapport annuel de l'Office de la langue française

Le français ne parvient pas à s'imposer au travail

Un travailleur sur deux doit utiliser l'anglais

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Plus de 25 ans après l'adoption de la loi 101, le français n'est toujours pas la langue de travail au Québec.

La pression exercée par la langue anglaise dans les milieux de travail du Québec fait en sorte que le français n'y est pas encore la langue commune, déplore l'Office québécois de la langue française.

Dans son rapport annuel de gestion, qui vient d'être déposé à l'Assemblée nationale, la présidente de l'Office, Nicole René, note que 47 % des travailleurs immigrants du Québec affirment utiliser le plus souvent l'anglais au travail.

De plus, 52 % des travailleurs francophones de la région de Montréal sont tenus d'utiliser l'anglais au travail, dont 16 % pendant la majorité du temps, indiquent les données du recensement de 2001 mises en évidence par Mme René.

« Ces données traduisent une situation qui peut devenir préoccupante, note la présidente de l'Office, surtout dans un contexte d'ouverture des marchés, si on ne se donne pas les moyens d'assurer aux Québécois le droit de travailler en français. »

Le mois dernier, le chercheur Pierre Serré avait lui aussi établi, à partir des données toutes récentes du recensement fédéral de 2001, que la langue française dans les milieux de travail québécois était menacée, en dépit des exigences de la Charte de la langue française, la célèbre loi 101, qui fait du français la langue de travail au Québec.

L'organisme note d'ailleurs que la francisation des

entreprises exigée par la loi demeure problématique.

Par exemple, dans les grandes entreprises québécoises à vocation internationale, même si le français est la langue de travail dans la majorité des entreprises, « l'anglais exerce une forte pression attribuable au recrutement d'une main-d'œuvre spécialisée provenant de l'extérieur du Québec. »

De plus, ces entreprises « recourent à de l'équipement ou à des technologies provenant des pays anglophones, ainsi qu'à une clientèle et à des fournisseurs non québécois, qui imposent plus ou moins directement leurs exigences de l'anglais. »

L'Office rappelle qu'une multinationale peut pourtant respecter la langue française, comme le prouve le prix remis en 2003 à la compagnie Sony pour son assistant numérique CLIE, publié en français.

Par contre, les comités de francisation mis en place dans les grandes entreprises, et qui regroupent la direction et le syndicat des employés, n'ont été actifs que dans 18,8 % des cas. « Il y a un important travail à faire pour réactiver ces comités et susciter la participation de leurs membres », note le rapport de l'Office.

L'Office a reçu cette année 3525 plaintes pour des transgressions à la loi 101 ou aux règlements, soit à peu près le même nombre de plaintes que l'année précédente, où il y en avait eu 3437.

L'organisme tente toujours de corriger l'infraction par un contact avec l'entreprise fautive, aux fins notamment de raccourcir les délais. En 2002, 93 % des corrections ont pu être apportées sans que l'Office n'ait eu besoin de s'adresser aux tribunaux.

Enfin, la présidente note que l'Office manque de fonds pour assumer tous les mandats qui lui sont confiés.

Coderre veut plus d'immigrants francophones ailleurs qu'au Québec

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre canadien de l'Immigration, Denis Coderre, dit vouloir mettre en œuvre un cadre stratégique visant à attirer un plus grand nombre d'immigrants de langue française dans les communautés francophones en situation minoritaire à l'extérieur du Québec.

Le ministre veut que, d'ici à 2008, le pourcentage d'immigrants francophones s'établissant à l'extérieur du Québec passe de 3,1 %, en 2001, à 4,4 %.

Pour ce faire, Ottawa veut améliorer la capacité des communautés francophones minoritaires à accueillir de nouveaux arrivants francophones, et renforcer leurs infrastructures d'accueil et d'établissement. Il veut aussi faciliter l'intégration économique des immigrants au sein des communautés hors Québec visées et assurer leur intégration sociale et culturelle.

Le gouvernement veut aussi favoriser la régionalisation de l'immigration francophone à l'extérieur de Toronto et de Vancouver.

Procréation assistée

Le Sénat prendra son temps

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La Loi sur la procréation assistée adoptée par la Chambre des communes la semaine dernière n'est pas encore au bout de ses peines. Le Sénat a fait savoir hier qu'il ne se laisserait pas pousser dans le dos pour l'adopter cette semaine même si une prorogation des travaux parlementaires risque de tuer la loi.

Cette législation, qui interdit le clonage humain et réglemente les activités de toutes les cliniques de fertilité au Canada, est encore à l'étape du débat au Sénat. Au moins un autre sénateur veut prendre la parole. Ensuite, elle sera renvoyée devant le comité des Affaires sociales, de la Science et des Technologies présidé par le sénateur libéral Michael Kirby. Et pas question pour lui de tourner les coins ronds.

« Si le comité reçoit le projet de loi, le sénateur Kirby a fait savoir qu'il en disposera de la façon habituelle, c'est-à-dire en en faisant une analyse rigoureuse et approfondie », a indiqué une porte-parole à son bureau. M. Kirby refuse d'accorder des entrevues sur le sujet.

Les rumeurs vont bon train à Ottawa voulant que le gouvernement mette fin aux travaux parlementaires dès le « couronnement » de Paul Martin, le 14 novembre, afin d'éviter l'embarras de se retrouver avec deux chefs. Si les travaux ne sont que suspendus (ce qui devrait alors se faire cette semaine), le Sénat peut continuer à siéger et donc étudier le projet de loi, mais s'ils sont prorogés, alors tout arrête. Les projets de loi qui n'ont pas déjà obtenu la sanction royale, comme celui sur la procréation assistée, « meurent ».

Par ailleurs, le député libéral Paul Szabo, qui a combattu avec acharnement le projet de loi et a même voté contre, porte sa lutte au Sénat maintenant. Il a écrit une lettre aux sénateurs hier leur offrant son aide. « Comme cela est souvent le cas, les sénateurs seront appelés à débattre et voter un projet de loi en se basant principalement sur l'évaluation qu'en fait un petit nombre de personnes. Ainsi, je vous écris pour offrir mon aide afin d'obtenir l'information dont vous avez besoin », écrit-il dans sa lettre. Il indique qu'il a conservé un grand nombre de dossiers sur le sujet et qu'il est prêt à les partager.

Landry tente de mobiliser la jeune génération

LE DEVOIR

Les affaires de la mondialisation au service de la souveraineté. L'idée n'est pas nouvelle. Mais elle a de nouveau résonné hier à l'Université de Montréal où le chef de l'opposition, Bernard Landry, actuellement en tournée dans les établissements d'enseignement supérieur, est venu chatouiller la fibre nationaliste de plusieurs centaines d'étudiants.

« Nous avons besoin de vous. C'est vous qui avez la clef. Vous avez la chance dans votre vie de participer à la naissance d'une nouvelle nation. J'espère que vous la prendrez », a lancé M. Landry à une foule visiblement conquise d'avance.

À 2000 jours de l'échéance que s'est fixée le chef du Parti québécois pour l'éventuelle « entrée du Québec aux Nations unies », les conditions gagnantes n'ont jamais été autant réunies, à en croire M. Landry qui en appelle pour une énième fois à « une alliance intergénérationnelle » afin de « régler le problème » des 30 000 voix qui ont fait pencher la balance du côté du « non » en 1995. Mais, « la prochaine fois va être la bonne », croit-il.

Simple question de globalisation...

Sheila Copps
ou Louise Beaudoin?

Car, selon lui, seules les instances supranationales sont en mesure aujourd'hui de civiliser la mondialisation, un thème cher à la gent estudiantine. Et comme, dans l'avenir, des décisions importantes pour le Québec vont être prises par d'autres nations assises à ces tables, il est urgent de se demander si « sur la question de culture, par exemple, nous voulons être représentés par Sheila Copps ou Louise Beaudoin », a-t-il lancé.

Pour lui, la réponse est claire. Et le message des urnes, le soir d'un prochain référendum, devrait l'être également, estime M. Landry. « Ceux de ma génération vont voter oui majoritairement, ceux de la vôtre vont voter oui majoritairement et, dans cinq ans, les petits enfants [les jeunes ayant au moins 13 ans aujourd'hui] vont voter. Avec à la clef: la fin des débats sur la question constitutionnelle et un héritage, selon lui: « La possibilité de développer l'économie, de répartir la richesse, de développer la culture et d'augmenter les chances de bonheur des Québécois. »



Michel David

La vieille toune

Mario Dumont ne manque pas de culot pour comparer le discours péquiste aux vieilles cassettes de baseball d'Elvis Graton. S'il y en a un qui fait dans le rétro, c'est bien lui.

Le retour à ses racines allairistes, que le chef de l'ADQ a annoncé en fin de semaine dernière, ne devrait surprendre personne. C'est la seule voie qui lui offre encore quelque espoir de survie.

Un an après son fatidique discours au Canadian Club de Toronto, on se demande encore quelle mouche avait bien pu piquer M. Dumont pour qu'il aille se prosterner devant l'establishment financier du Canada anglais et renier tout ce qu'il avait défendu depuis son entrée en politique.

Après une aussi triste démonstration d'opportunisme destinée à plaire à ses bailleurs de fonds, le chef de l'ADQ aura beaucoup de mal à se redonner une quelconque crédibilité en matière constitutionnelle. À cet égard, on peut se demander s'il était bien indiqué de prendre pour conseiller politique Éric Duhaime, qui est passé du Bloc québécois à l'Alliance canadienne, avant d'échouer à l'ADQ.

Il est vrai que les Québécois aiment pardonner, mais encore faut-il sentir chez le pécheur une réelle contrition. Il ne suffit pas de reconnaître du bout des lèvres que la position de l'ADQ « peut-être un peu attentiste », comme M. Dumont l'a fait dimanche. Il devrait reconnaître clairement avoir commis une grossière erreur à Toronto. Devant les délégués au conseil général de son parti, il a plutôt repris ses pirouettes habituelles. Sa nouvelle formule, « ni séparation, ni soumission » est aussi artificielle que les précédentes.

Plusieurs ont été surpris de la férocité avec laquelle le premier ministre Charest a répliqué, il y a deux semaines, quand il a attaqué son projet de Conseil de la fédération. Après les discours de Toronto, il trouve carrément indécent que M. Dumont se permette de lui faire la leçon sur la défense des intérêts du Québec. En fait, la réaction de M. Charest tenait peut-être moins de la férocité que du mépris.

Le chef de l'ADQ

aura beaucoup de peine à se redonner une quelconque crédibilité en matière constitutionnelle

Encore en fin de semaine, il s'est fait accuser de « flirter avec l'idée de pratiquer le fédéralisme à genoux ». Au cours de la dernière campagne électorale, le chef de l'ADQ proposait une autre solution, qui n'était pas plus courageuse: transmettre le problème à la prochaine génération.

Quoi qu'on puisse penser de M. Dumont personnellement, la conjoncture semble néanmoins propice à une nouvelle résurgence de la « troisième voie », même si elle ne mène nulle part. Surtout si elle ne mène nulle part, diront les plus cyniques.

Comme en 1994, lorsque Jean Allaire et lui ont fondé l'ADQ, libéraux et péquistes se sont déplacés vers les extrêmes du spectre constitutionnel, laissant imprudemment le centre mou à découvert.

Après la déconfiture de Charlottetown et le départ de Robert Bourassa, Daniel Johnson avait déjà entrepris d'engager le PLQ sur le chemin de l'« interdépendance ». Jean Charest et Benoît Pelletier ont simplement repris là où il s'était arrêté, en poussant cependant plus loin l'intégration du Québec au système politique canadien. Mario Dumont a raison sur au moins un point: les libéraux ont « une position très très très modeste » sur la question constitutionnelle.

De son côté, le PQ s'est engagé depuis le 14 avril dans une nouvelle phase de radicalisation, que la course au leadership larvée ne peut qu'amplifier, aucun des principaux protagonistes ne voulant paraître moins souverainiste que les autres. Pour avoir voulu introduire un peu de modération dans le débat, avec ses référendums sectoriels, Pauline Marois s'est fait regarder avec des gros yeux. L'étapisme n'a vraiment pas la cote, ces temps-ci.

Tout le monde semble s'exciter avec le récent sondage Crop, qui situe la souveraineté-partenariat à 47 %. Il est vrai que le retour au pouvoir des libéraux a souvent un effet tonique sur l'option souverainiste, mais cela ne signifie pas nécessairement que les Québécois ont envie de replonger dans un psychodrame référendaire.

On peut compter sur M. Dumont pour trouver un nouveau gadget en prévision du congrès adéquat de juin 2004. Il faut d'ailleurs reconnaître que son projet de « Loi sur la paix constitutionnelle », une variante du rapport Allaire, n'était pas mal imaginé.

Si jamais il tombe en panne d'idées, il pourra toujours reprendre à son compte celle de Claude Morin, qui suggérait de tenir un référendum sur une proposition de modification constitutionnelle globale, qui conférerait un statut particulier au Québec à l'intérieur de la fédération canadienne.

Il n'y a aucun problème à ce l'ADQ affirme que l'appartenance au Canada est son premier choix. C'est une option parfaitement légitime, mais M. Dumont doit dire clairement ce qu'il ferait si les conditions qu'il estime essentielles à notre « affirmation profonde » étaient rejetées par le reste du Canada.

Dans le cas du PLQ, les choses sont claires: même si Ottawa refuse toute concession, la souveraineté ne constitue pas une option pour les libéraux. Inversement, rien ne pourra convaincre le PQ d'y renoncer. L'ADQ aura bientôt dix ans, et on ne sait toujours pas ce qu'elle ferait.

L'an dernier, Mario Dumont a cru éviter le problème en ne demandant rien. S'il veut ressortir sa vieille « toune », il doit ajouter un couplet. Sinon, on ne l'écouterait même pas.

mdavid@ledevoir.com



LES FUSILLÉS DE 1914-1918

avec Bernard Derome

Des idées plein la tête

CE SOIR 22 h



La question nationale

Libéraux et péquistes se moquent de Mario Dumont

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Libéraux et péquistes s'unissent pour dénoncer « l'incohérence » du chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, qui, après avoir cultivé l'ambiguïté sur la position de son parti concernant la question nationale, entend élaborer une nouvelle vision constitutionnelle qui ne soit « ni la soumission ni la séparation ».

« Le terrain fédéraliste, nous l'occupons. Et le terrain souverainiste, on laisse ça au Parti québécois. Entre les deux, il n'y a rien d'envisageable. [...] Je n'ai pas de problème à ce qu'il ne se dise ni fédéraliste ni souverainiste, mais il faut comprendre à ce moment-là que ça s'appelle les limbes », a tranché hier le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier.

Le chef péquiste Bernard Landry a indiqué pour sa part que Mario Dumont utilisait la question nationale comme « un gadget électoral pour se remettre à la mode ». « M. Dumont, il est difficile à suivre. [L'année dernière], il est allé à Toronto faire un discours célèbre où il a tourné le dos carrément à la question nationale du Québec et là, pour des raisons d'un électoralisme évident — il a vu les sondages, je suppose —, il voudrait revenir à la question nationale », a-t-il lancé.

Libéraux et péquistes estiment qu'un rapport Allaire « actualisé », comme le souhaite Mario Dumont, ne représente pas une vision constitutionnelle « réaliste ». Selon Daniel Turp, député péquiste et critique en matière de relations intergouvernementales, la position défendue dans le rapport Allaire, même modifiée pour répondre davantage à la réalité actuelle, est « irrecevable » et « inconcevable » pour le reste du Canada. « Ce sera rejeté », a-t-il dit. Pour sa part, Benoît Pelletier a souligné la nécessité de « véhiculer des projets suffisamment pragmatiques pour donner des résultats concrets. Ce serait facile pour moi de dire, demain matin, on va aller récupérer 22 pouvoirs d'Ottawa. Ça, c'est très facile », a-t-il dit.

Le PLQ et le PQ attendent tout de même les conclusions de la « corvée d'idées » sur la place du Québec, lancée ce week-end par Mario Dumont. Selon eux, au terme de cette démarche en juin 2004, l'ADQ devra se dire fédéraliste ou souverainiste. Bernard Landry n'a pas écarté une forme de collaboration entre son parti et l'ADQ dans le futur. « Je souhaite [que Mario Dumont] approfondisse la question nationale, mais pas qu'il le fasse pour aller chercher plus ou moins de votes. Qu'il le fasse pour servir le Québec. S'il fait ça, on sera même prêts à parler avec lui », a-t-il noté.

Avec la collaboration de la Presse Canadienne

V. Émond
P. Groult
G. Muraille

Dictionnaire de la langue du Moyen Âge

352 pages - 24,95 \$

Les Éditions GUERIN

(514) 842-3481

Le moyen âge est à la mode.

En vente dans toutes les librairies

7^e JOURNÉES QUÉBÉCOISES DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Choisissons notre monde!

Conférence d'ouverture

Les enjeux de l'eau au Nord et au Sud

par Danielle Mitterrand

présidente de l'ACME-France

en compagnie d'invités du Sud
Mark Zeitoun - Aide médicale pour la Palestine
Cheikh Diop - CECI

Jeudi 6 novembre 19 h

Montréal

Salle Marie-Gérin-Lajoie de l'UQAM

Vendredi 7 novembre 19 h 30 à Québec

Musée de la civilisation de Québec

Entrée libre

Présentée en collaboration avec



animé par Pierre Therrien, porte-parole

LES ACTUALITÉS

EN BREF



ARCHIVES LE DEVOIR

Jacques Chagnon

Un million contre le taxage

(PC) — Le ministre de la Sécurité publique Jacques Chagnon a confirmé hier qu'il octroierait cette année plus d'un million de dollars à 34 organismes communautaires qui font de la prévention et de l'information contre le taxage en milieu scolaire. Il s'agit de la seconde année d'un programme précédemment lancé par le gouvernement péquiste. En fait, c'est une somme de 1 032 587 \$ qui sera versée aux groupes intéressés, a précisé M. Chagnon, au cours d'une rencontre avec la presse dans une école de Laval. Il participait ainsi au lancement de la Semaine de la prévention de la criminalité. Durant la première année du programme, des études ont été réalisées sur le terrain pour évaluer le problème du taxage. Pour la présente année scolaire, les organismes consacreront leurs efforts à l'information, à la prévention.

Verdun favorable à la nouvelle ville

(Le Devoir) — La majorité des résidents de l'arrondissement de Verdun, soit 53 % d'entre eux, préfèrent demeurer au sein de la Ville de Montréal fusionnée plutôt que de retrouver leur ancienne municipalité. C'est ce que révèle un sondage réalisé pour le compte de l'arrondissement de Verdun et rendu public hier. 26 % des répondants ont dit souhaiter le retour au statut de municipalité pour Verdun alors que 20 % des personnes interrogées ont refusé de se prononcer ou ont dit être indécises. Selon le président de l'arrondissement de Verdun, Georges Bossé, on peut en conclure que le dossier des défusions ne constitue pas un réel enjeu aux yeux des citoyens. Les résultats de ce sondage révèlent également que les fusions n'ont guère eu d'effet sur le taux de satisfaction des citoyens à l'égard des services municipaux. 76 % des 604 répondants ont affirmé qu'ils étaient aussi satisfaits de leur administration locale qu'avant les regroupements municipaux et, sur une échelle de dix points, ils ont attribué une note de 6,9 à la qualité des services offerts par l'arrondissement, soit une note similaire à celle accordée l'an dernier.

Des arbres en moins

(Le Devoir) — La Ville de Montréal procédera aujourd'hui à la coupe de plus d'une dizaine d'arbres matures le long de la rue Henri-Julien à l'occasion des travaux d'agrandissement du marché Jean-Talon. Les résidents du secteur qui avaient tenté, en février dernier, d'empêcher la construction d'un stationnement souterrain sur le site du marché, croient qu'il aurait été possible d'épargner les arbres. Le conseiller de Vision Montréal dans le district de Saint-Edouard, François Purcell, affirme que le maître-d'œuvre du projet d'agrandissement, la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, n'avait d'autre choix que de couper ces arbres. Le conseiller précise toutefois que de jeunes arbres viendront remplacer ceux qui auront été abattus.

Le goût de l'eau

(Le Devoir) — Culture et contestation font bon ménage, c'est bien connu. Et la coalition Eau Secours! tente aujourd'hui d'en tirer profit pour mener à bien son combat contre la marchandisation de l'or bleu. Comment? Avec un disque-Compilation lancé hier à Montréal. Baptisé, *Eau Secours! 18 chansons sur l'eau*, l'œuvre se veut «un outil de formation populaire d'agréable compagnie», explique l'organisme environnemental, pour sensibiliser les gens au respect de cette ressource incontournable que la mondialisation et la quête incessante du profit menacent. Cette compilation réunit des artistes aussi variés que Monique Fautoux, Judi Richards, Pierre Flynn, Jean Lapointe, Sylvain Lelièvre, Michel Rivard, Anne Sylvestre ou encore Richard Séguin — pour ne citer qu'eux — et des chansons tantôt connues, tantôt inédites qui évoquent l'eau, il va sans dire.

Les amis de l'Estérel rendent ses biens à la nouvelle ville

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Une autre page vient d'être tournée dans le dossier des aliénations de biens publics survenues lors des fusions municipales. En vertu d'une entente à l'amiable conclue récemment, la municipalité de Sainte-Marguerite-Estérel, dans les Laurentides, pourra récupérer la cinquantaine de terrains vendus à rabais à une corporation à but non lucratif quelques mois avant les fusions en 2001.

La Corporation des amis de l'Estérel a accepté de rétrocéder à la municipalité de Sainte-Marguerite-Estérel les 57 terrains achetés le 3 février 2001, soit huit mois avant les fusions municipales. Ces terrains, situés sur les rives des lacs Masson, Dupuis et du Nord, avaient été vendus par l'ex-municipalité d'Estérel pour la somme de 55 600 \$ alors qu'ils étaient évalués à plus de 2,4

millions. La corporation a également accepté de restituer la subvention de 55 000 \$ qu'elle avait reçue à la même époque et d'annuler le bail d'une valeur de 100 \$ par année pour la location de l'hôtel de ville et du garage municipal.

Conjointement avec le procureur général du Québec, la municipalité de Sainte-Marguerite-Estérel avait déposé des poursuites judiciaires contre la corporation dans le but de faire annuler ces transactions. Trois jours avant que la cause ne soit entendue par le tribunal, soit le 24 octobre dernier, les parties ont conclu une entente à l'amiable.

Au dire de Denis Lemay, directeur général de Sainte-Marguerite-Estérel, tout autre dénouement que la rétrocession des biens ne pouvait être envisagée par la municipalité. «C'étaient des biens qui appartenaient à l'ensemble de la population. Je ne vois pas pourquoi on les aurait soustraits au profit d'un groupuscule.

L'objectif a été atteint», a-t-il expliqué. Les terrains en question, qui ne sont pas aménagés, permettent aux résidents du secteur d'accéder aux berges des lacs et la plupart sont trop petits pour que des projets de construction y soient envisagés. La municipalité a d'ailleurs adopté un règlement pour assurer leur protection contre le développement, a indiqué M. Lemay.

D'autres dossiers d'aliénations de biens publics avaient été mis au jour à la suite des fusions municipales et bon nombre d'entre eux ont été réglés. Ainsi, la Ville de Montréal a récupéré les deux millions de dollars que l'ancien conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux avait versés à une corporation à but non lucratif. Elle a également réussi à faire annuler la subvention de 90 000 \$ promise par l'ex-ville de Sainte-Genève à la Société de promotion du quartier latin de l'ouest de l'île et elle a pu recouvrer la somme

de 500 000 \$ consentie aux Amis de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Plus tôt cette année, Montréal a aussi conclu une entente à l'amiable pour récupérer les camions de pompiers et les surplus de l'ancienne ville de Baie-d'Urfé, soit une somme de près de 800 000 \$, en plus de faire résilier le bail de location de l'ancien hôtel de ville.

D'autres litiges subsistent toutefois. Les négociations entreprises pour conclure une entente à l'amiable dans le dossier de l'É-Dorval, achetée par l'ex-maire de Dorval, Peter Yeomans, et ses 74 voisins, ont échoué. Les procédures devant les tribunaux devront donc poursuivre leur cours. Le cas de Senneville est toujours devant les tribunaux. L'ancien conseil municipal de cette ville de banlieue avait versé un million à une corporation à but non lucratif peu de temps avant les fusions.

É D U C A T I O N

Plagier, c'est frauder!

Les HEC veulent revaloriser l'intégrité

MARIE-ANDRÉE CHOUNARD
LE DEVOIR

L'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC Montréal) a mis en place une campagne de sensibilisation au plagiat et à la fraude pour réduire l'incidence du phénomène et replacer «l'intégrité» au cœur des valeurs du futur monde des affaires.

«Copier, c'est plagier! Plagier, c'est frauder!», a-t-on placardé sur les murs de HEC Montréal depuis le début du mois d'octobre, tel que le rapporte le dernier numéro de la revue *Forum* de l'Université de Montréal.

«C'est n'est pas qu'on soit face à une recrudescence du plagiat chez nous», explique Daniel Racette, directeur des programmes à HEC Montréal. «À l'heure actuelle, on entend beaucoup parler d'entreprises qui ont triché ou fraudé, et nous voulons remettre la valeur de l'intégrité en avant.»

Les cas de fraude et de plagiat existent bel et bien à l'école, comme dans l'ensemble des universités, d'ici ou d'ailleurs. Avec Internet, qui a facilité l'accès à une manne d'informations, les travaux d'étudiants peuvent être reproduits en tout ou en partie avec une aisance déconcertante, quelques allers et retours sur un moteur de recherche tel Google en faisant foi.

L'an dernier, les HEC ont ainsi recensé 26 cas de fraude impliquant une quarantaine d'étudiants. «Nous n'avons pas de données nous permettant de dire si c'est en hausse», explique M. Racette. Avec ces étudiants, le règlement de l'école a dû être appliqué — un gros zéro sur la copie ou même le cours; dans un ou deux des cas, puisqu'il s'agissait d'une récidive, on a dû procéder au renvoi de l'école.

Reproduire des documents sans faire mention de la source, utiliser du matériel non autorisé pendant la rédaction d'un examen ou faire usage du travail

d'une autre personne font partie des pratiques frauduleuses inacceptables. «Ce n'est pas toujours facile à déceler», convient toutefois M. Racette, qui précise que les anglophones détiennent une longueur d'avance en matière de repérage des «fraudeurs».

Aux États-Unis et dans la communauté universitaire canadienne anglophone, on a décidé en effet d'utiliser les armes électroniques des étudiants en les retournant contre eux: devant la prolifération de sites Internet invitant les étudiants à verser quelques liasses de dollars contre rédaction d'un travail plagié, d'autres sites tels «turnitin.com» sont nés, faisant précisément le contraire. Des profs méfiants peuvent ainsi soumettre des travaux à l'entreprise, qui se charge d'en évaluer le contenu: l'incidence du «plagiat» est calculée en pourcentage et confirme ou infirme les soupçons du professeur.

«Côté francophone, les ressources ne sont pas aussi sophistiquées», explique M. Racette, qui souligne l'important obstacle que constitue la difficulté de repérer les passages plagiés pour un professeur. En traduisant de l'anglais au français, certains étudiants habiles peuvent en effet échapper à la vigilance des correcteurs.

HEC Montréal insiste dans sa campagne sur l'importance que revêt un usage intégral de l'information en cours de formation. «Il ne faut pas sous-estimer les conséquences du plagiat», rapporte le site mis en place par l'école à l'occasion de sa campagne de sensibilisation. «Il s'agit d'un acte frauduleux et passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion de l'école. [...] Votre avenir en dépend.»

L'usage de l'ordinateur portable — un outil indispensable pour accéder à l'école — peut faciliter l'accès au matériel disponible sur Internet. «La tentation est peut-être plus grande», admet M. Racette, qui croit qu'en sensibilisant ainsi les étudiants et professeurs, on diminuera justement les tentations.

Avancée de la science dans la lutte contre le cancer du sein

LE DEVOIR

Des chercheurs canadiens et américains ont réussi à prévenir le cancer du sein chez la souris, voire à entraîner la régression des tumeurs déjà présentes. Le gène à l'origine de ce phénomène pourrait devenir la cible de médicaments et ainsi permettre, à terme, d'éliminer ce cancer chez l'humain, a-t-on appris dimanche lors du 24^e congrès de l'International Association for Breast Cancer Research à Sacramento en Californie.

Les auteurs de cette découverte, parmi lesquels figurent William J. Muller, professeur de biochimie à l'Université McGill, ont en effet montré qu'en bloquant l'expression du gène «beta-1 integrine», ils prévenaient l'apparition de tumeurs aux seins de souris prédisposées au cancer des glandes mammaires et ils interrompaient la croissance des tumeurs chez les animaux déjà aux prises avec un cancer du sein.

Le gène beta-1 integrine est un des principaux régulateurs de la croissance et de la survie du tissu mammaire, rappellent les chercheurs. Si sa fonction est anormale, il peut provoquer le déve-

loppement de tumeurs mammaires cancéreuses.

Selon William Muller, la mise au point de molécules susceptibles de bloquer l'activité de ce gène pourrait permettre de combattre et de prévenir le cancer du sein. Mais est-il nécessaire de le souligner, la route est encore longue avant que cette découverte ne se traduise par un traitement accessible aux humains.

La démarche semble toutefois faire boucle de neige puisque d'autres chercheurs de l'université de Pennsylvanie ont annoncé dans le même congrès avoir trouvé le moyen d'induire ou de stopper l'expression de différents oncogènes, ces gènes qui peuvent induire l'apparition du cancer, à l'aide de l'antibiotique doxycycline. Selon ces scientifiques, l'activation d'un seul de ces oncogènes chez des souris transgéniques prédisposées à développer un cancer du sein humain, induisait la formation de tumeurs mammaires extrêmement agressives, qui très souvent provoquaient des métastases au poumon. Si cet oncogène était inactivé, nombre des tumeurs, même les plus malignes et les plus développées, régressaient jusqu'au point qu'elles n'étaient plus détectables.

Conflit sur le bois d'œuvre

Les producteurs canadiens rejettent le projet d'entente américain

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'industrie américaine du bois d'œuvre vient de soumettre un projet d'entente à l'amiable pour mettre un terme au litige commercial qui oppose les États-Unis au Canada depuis des années — un projet que les producteurs canadiens ont immédiatement rejeté du revers de la main.

Carl Grenier, vice-président exécutif du Conseil du libre-échange pour le bois d'œuvre, affirme sans ambages que la nouvelle proposition serait pire pour l'industrie que la situation actuelle. Depuis mai 2002, pourtant, Washington impose des droits compensateurs et antidumping totalisant plus de 27 % sur les importations canadiennes de bois d'œuvre, estimant que le Canada subventionne indûment ses producteurs par le biais de droits de coupe avantageux.

«Cette proposition reprend le propos comme si de

rien n'était, comme s'il n'y avait pas eu au moins deux décisions qui ont été très favorables au Canada depuis juillet dernier [à l'Organisation mondiale du commerce et devant le tribunal de l'ALENA]», a souligné M. Grenier, en ajoutant que les Américains ne font que «demander encore plus de concessions canadiennes».

En vertu du projet d'accord de la coalition américaine, les producteurs canadiens de bois pourraient occuper jusqu'à 30,5 % du marché américain sans subir de pénalités financières. Au-delà de ce seuil, les exportations canadiennes aux États-Unis seraient soumises à un tarif de 225 \$ US par mille pieds-planches (MBF).

«Ça veut dire qu'il faudrait réduire nos exportations de bois, par rapport à ce qu'on a exporté l'an passé, de 1,8 milliards de pieds-planches, a estimé Carl Grenier. Ça, c'est beaucoup de bois. Ce sont plusieurs usines qui devraient fermer de façon permanente au Canada pour satisfaire cette exigence-là.»

Les Jeux gais de Montréal donnent lieu à une lutte de pouvoirs

ALEC CASTONGUAY
LE DEVOIR

Les organisateurs des Jeux gais de Montréal 2006 n'ont pas l'intention de se plier aux désirs de la Fédération Gay Games (FGG), qui voudrait que l'événement montréalais soit moins imposant que prévu. En conférence de presse hier, les commanditaires des Jeux, ainsi que les trois paliers de gouvernement, ont réitéré leurs appuis à la position des organisateurs, qui doivent se rendre à Chicago en fin de semaine pour négocier une entente avec la FGG.

Deux sujets de discorde sont apparus il y a quelques mois, soit bien après l'annonce que Montréal serait l'hôte des Jeux gais 2006. La FGG voudrait que l'événement montréalais rassemble un maximum de 12 000 athlètes et que la responsabilité finale du financement soit imputable à la Fédération, et non pas aux organisateurs.

Dans les deux cas, les organisateurs de Montréal 2006 n'entendent pas bouger. «C'est vraiment deux façons de voir l'avenir des jeux qui s'affrontent», explique Louise Roy, directrice générale du Comité organisateur des Jeux Montréal 2006. «Certains voudraient des jeux plus petits avec moins de participants, alors que d'autres voudraient que l'événement soit le plus grand possible.»

La FGG est responsable du nom *Gay Games*, qu'elle vend un million de dollars. Elle balise aussi les épreuves et la façon d'organiser les jeux. Dans le plan initial des organisateurs de Montréal, la ville devait recevoir 24 000 athlètes. La FGG en veut plutôt 12 000. Selon Louise Roy, 16 000 athlètes sont nécessaires à la rentabilité de l'événement. Les 16 000 inscriptions seraient d'ailleurs pratiquement assurées, d'après les organisateurs.

Autre point en litige, la FGG voudrait être responsable du financement. Une situation impossible sur laquelle le comité ne bougera pas: «C'est nous qui signons les contrats, c'est à nous d'être responsable des fonds», tranche Louise Roy. «C'est vraiment un excès de contrôle de leur part. On va payer notre million et c'est tout.»

On tentera de résoudre le litige au cours de la rencontre prévue à Chicago. «C'est préférable de s'entendre, mais sinon, on va tenir les jeux quand même», soutient la directrice générale. Le message est clair là-dessus, il y aura des jeux gais à Montréal en 2006. Nous avons eu la confirmation des équipes sportives qu'elles viendraient à Montréal même si le nom devait être différent.»

Ce n'est pas la première fois que la FGG a maille à partir avec une ville hôte. «On m'a dit que, chaque fois, il y avait des frictions. Mais c'est la première fois qu'aucune entente n'est signée après deux ans», souligne Louise Roy.

La FGG a récemment soutenu dans les médias américains que si Montréal n'était pas coopérative, un plan B existait. «Ça reste à voir», affirme l'organisatrice, qui ne semble pas y croire. Les Jeux gais sont dotés d'un budget de 16 millions de dollars et devraient attirer 16 000 athlètes. Les retombées économiques sont évaluées à 180 millions.

ROLEX
Lady-Datejust
en acier et
or jaune 18 carats.
Cadran serté de brillants.

Bijouterie Gambard
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE
(514) 866-3876

LE DEVOIR

LE MONDE



EN BREF

ElBaradei plaide pour un retour des inspecteurs en Irak

New York (AFP) — Les inspecteurs en désarmement de l'ONU et ceux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) devraient retourner en Irak pour mener à bien leur travail sur les programmes d'armement du régime de Saddam Hussein, a déclaré hier à l'ONU le directeur général de l'AIEA Mohamed ElBaradei. «Je crois qu'il serait prudent que les inspecteurs de l'ONU et de l'AIEA retournent en Irak pour réexaminer le dossier des armes», a dit M. ElBaradei dans un discours à l'Assemblée générale des Nations unies. M. ElBaradei s'est également prononcé pour «une surveillance à long terme afin de s'assurer en permanence que les activités sur les armes de destruction massive n'ont pas repris». L'ONU avait décidé à la mi-mars de retirer d'Irak ses experts en désarmement devant l'imminence d'une opération militaire américaine, et ils n'y sont pas retournés depuis. Les experts de la Commission de contrôle, de vérification et d'investigation des Nations unies (Cocovinu) et de l'AIEA étaient arrivés le 25 novembre 2002 en Irak, après quatre ans d'absence.

Khodorkovski démissionne

Moscou (AP) — Nouveau rebondissement dans l'affaire Ioukos. Le magnat russe Mikhaïl Khodorkovski, emprisonné depuis le 25 octobre pour fraude et évasion fiscale, a démissionné hier de la présidence du groupe pétrolier. Le ministre russe des Finances Alexeï Koudrine, a assuré dans un entretien publié hier par le quotidien Kommersant, que l'enquête profiterait à l'économie à long terme. La bourse russe a toutefois

subi le contrecoup de l'affaire Ioukos, enregistrant une série de chocs durant l'enquête sur le géant pétrolier ouverte il y a quatre mois et plongeant de 15 % après l'arrestation de M. Khodorkovski et la saisie d'une partie des actions de la société. Les analystes craignent que ces développements ne mettent en danger le redressement économique de la Russie après la grave crise financière de 1998 qui a frappé le pays. Certains estiment que l'oligarchie a été pris pour cible par le Kremlin en raison de son influence financière et politique croissante et parce qu'ils soutient financièrement des partis d'opposition.

Un sondage met l'UE dans l'embarras

Bruxelles (AP) — Les Européens placent Israël et les États-Unis en tête des pays qui constituent une menace pour la paix dans le monde, devant l'Irak, selon un vaste sondage réalisé dans les 15 États membres de l'Union européenne. L'Irak (52 %) n'arrive qu'en cinquième position dans cette enquête d'opinion. Derrière Israël (59 %), trois pays occupent la deuxième place, à égalité (53 %) : il s'agit des États-Unis, de l'Iran et de la Corée du Nord. Viennent ensuite l'Afghanistan (50 %), le Pakistan (48 %), la Syrie (37 %), la Libye et l'Arabie Saoudite (toutes deux à 36 %). L'Autorité palestinienne n'était pas proposée au choix des sondés parce qu'elle n'est pas considérée comme un pays, a expliqué Gerassimos Thomas, porte-parole de l'Union européenne. Visiblement embarrassé par les résultats de ce sondage, Bruxelles a tenté d'en minimiser la signification, en affirmant que les sondés avaient été induits en erreur par la formulation de la question et que les réponses recueillies ne changeraient rien à la politique de l'UE au Proche-Orient.

Les Anglicans conservateurs s'opposent au nouvel évêque gay

PAUL MAJENDIE
REUTERS

Londres — La majorité traditionnelle de l'Église anglicane refusait hier d'accepter la consécration aux États-Unis de Gene Robinson, premier évêque ouvertement homosexuel, jugeant que cette décision provoquait une véritable scission au sein de l'Église.

Réagissant à l'événement, Rowan Williams, archevêque de Cantorbéry et chef spirituel de l'Église anglicane, a exprimé son «profond regret» au sujet de la controverse née de cette consécration. Williams est désormais confronté à la difficile tâche d'essayer de maintenir l'unité au sein d'une Église représentée dans 164 pays.

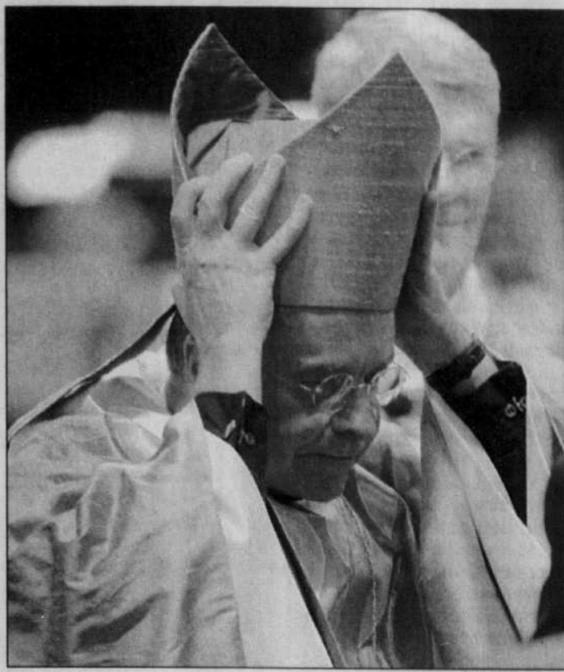
Le Conseil anglican américain, organe conservateur, a quant à lui condamné une «hérésie, un blasphème et un péché», s'engageant à créer un nouveau courant dominant au sein de la confession.

«Nous déplorons le fait que des évêques aient pris part à cette consécration, qui divise désormais l'Église», a déclaré Peter Akinola, primat de l'Église anglicane du Nigeria, dans un communiqué publié au nombre des Primats du Sud, lesquels affirment représenter plus de 50 des 70 millions d'Anglicans du monde entier.

L'archevêque Greg Venables, primat anglican d'Amérique du Sud, estime pour sa part que «les États-Unis ont déclaré l'indépendance».

«En ce qui me concerne, ce n'est pas un évêque», a dit à Reuters l'archevêque anglican de Sydney, Peter Jensen. «C'est un jour très triste pour l'Église», a-t-il jugé.

Le chef des anglicans kenyans, l'archevêque Benjamin Nzimbi, a de son côté affirmé qu'il allait



Gene Robinson, premier évêque ouvertement homosexuel.

rompre ses relations avec l'Église épiscopaliennne, branche américaine de l'Église anglicane. «Nous sommes deux Églises différentes», a-t-il dit.

Les libéraux ont cependant salué cette décision qui, selon eux, met un terme à une forme d'hypocrisie. En Grande-Bretagne, Colin Slee, doyen de la cathédrale de Southwark, a ainsi estimé que les Anglicans devraient se réjouir qu'il y ait «une consécration honnête et publique d'un évêque homosexuel. Il y

en a eu beaucoup auparavant, mais elles n'ont pas été honnêtes ou publiques», a-t-il ajouté.

Robinson, qui a 56 ans, est père de deux enfants et vit depuis 13 ans avec un concubin.

Selon lui, l'Église anglicane n'est pas menacée de schisme par sa décision, qu'il tient pour irrévocable: «Il y a de nombreux gays et lesbiennes extraordinairement doués, occupant des positions élevées dans notre Église. Me mettre à l'écart n'empêchera pas cela le moins du monde.»

Vers une République islamique en Afghanistan

REUTERS

Kaboul — Le projet de nouvelle Constitution afghane a été remis hier au président Hamid Karzaï lors d'une cérémonie officielle, ce qui marque une étape importante dans le processus visant à définir le système politique du pays et le rôle qu'y jouera l'Islam, deux ans après la chute du régime des talibans.

Le document, qui définit l'Afghanistan comme une «République islamique», a également été remis, lors de la cérémonie, à l'ancien roi Zaher Chah, revenu d'exil après la chute des talibans, ainsi qu'à l'émissaire spécial des Nations unies en Afghanistan, Lakhdar Brahimi.

Ce projet de Constitution était attendu début septembre, mais, en raison de problèmes logistiques, de querelles politiques et d'appels à débattre plus longuement, la Commission constitutionnelle avait différé la remise du texte.

Une «loya jirga» (grand conseil) doit se réunir en décembre pour mettre la dernière main au projet de Constitution, ce qui permettra la tenue d'élections à la mi-2004.

Ce projet, a déclaré un membre de la commission, confère un rôle important au personnage du chef de l'État, prévoit la mise en place d'un parlement bicaméral et ne crée pas de poste de premier ministre.

Les responsables afghans chargés des questions constitutionnelles et les diplomates occidentaux en poste à Kaboul s'attendaient à ce que le pays adopte l'Islam comme religion principale, mais ils ne pensent pas pour autant que la loi islamique sera imposée, comme ce fut le cas sous les talibans.

Faites un vœu.
Je vous le réalise en langage HTML.

Sur aircanada.com, vous êtes le maître.

Voici un petit tour de magie cybernétique pour vous permettre de sauver temps et argent. Pour tous vos voyages au Canada, consultez d'abord notre gamme toute simple d'options de tarifs en ligne. De nos réductions offertes en classe Affaires jusqu'à nos bas tarifs Tango aller simple, tout un choix s'offre à vous. Aussi, réservez en toute sécurité sur notre site et accumulez encore plus de milles Aéroplan^{MD}. De fait, vous obtenez un mille additionnel pour chaque tranche de 3 \$ dépensés. Et quelle que soit votre destination, effectuez vos réservations d'hôtel et louez votre voiture directement en ligne pour économiser encore plus. Alors, allez-y. Choisissez votre fauteuil, effectuez vos changements de vols en une nanoseconde. Appelez ça «le voyage sur mesure» ou «le système de réservation de l'avenir», pour nous, nous l'appellerons toujours par son petit nom: aircanada.com. Le site conçu et imaginé pour réaliser tous vos vœux de voyages.

Plus de choix, plus de flexibilité et davantage.

Scott Tucker
Analyste principal — Technologie de l'information, Vancouver

AIR CANADA

É D I T O R I A L

Les virages
de Mario Dumont

Réduite à la marginalité par un système électoral qui défavorise les tiers partis, l'Action démocratique aura, d'ici à la prochaine élection, à faire la démonstration de sa pertinence. Tout en devant faire face à des adversaires qui feront tout pour la maintenir dans cette marginalité, il lui faudra d'abord réussir à surmonter ses démons intérieurs que sont l'inconstance et l'ambiguïté de ses positions.

Dès le point de départ, il faut donner raison au chef de l'ADQ, Mario Dumont, qui dénonçait le week-end dernier le déni démocratique que constitue la décision du Parti québécois et du Parti libéral de limiter son droit de parole lors de la période des questions à l'Assemblée nationale. Plutôt que de retenir le poids de ses 19% des suffrages obtenus le 14 avril pour établir le nombre de questions auxquels les quatre députés adéquistes auront droit, on a plutôt pris comme référence la représentation parlementaire obtenue par cette formation qui est de 3,2%. Cela va à l'encontre de décisions passées et, surtout, de l'esprit de la réforme envisagée du mode de scrutin.

L'attitude des deux grands partis, si elle est on ne peut plus mesquine, s'explique aisément. L'Action démocratique a subi un coup dur lors du dernier scrutin dont elle aura de la difficulté à se relever. Leur plus cher désir est qu'elle ne s'en remette tout simplement jamais. La montée fulgurante de cette jeune formation au cours de l'année qui a précédé le dernier scrutin leur a fait craindre le pire alors que fondaient leurs appuis. Ils ne veulent pas que cela se répète.

À court et à moyen terme, libéraux et péquistes n'ont pas à craindre vraiment l'Action démocratique. Ses députés auraient les temps de parole qu'ils souhaitent qu'ils ne pourraient en tirer grand profit. Exception faite de M. Dumont, ils ne sont pas aguerris aux travaux parlementaires et n'ont surtout pas l'agressivité qui leur permettrait de s'imposer. Surtout, ils risqueraient de recevoir plus de coups qu'ils ne pourraient en porter.

L'inconstance des positions de l'ADQ rend en effet ce parti vulnérable aux répliques de ses adversaires, ce qu'illustre le nouveau virage constitutionnel annoncé par Mario Dumont à ses militants ce week-end. Après avoir renié l'automne dernier, devant un auditoire torontois, ses positions précédentes sur la question nationale, le voilà qui veut à nouveau faire de l'affirmation nationale un élément clé du programme adéquiste. Aux yeux de plusieurs, ce changement de cap apparaîtra plus que suspect et fondé sur des considérations avant tout électoralistes.

La principale difficulté à laquelle est confrontée l'ADQ aujourd'hui consiste à pouvoir se créer un espace distinct entre le Parti québécois et le Parti libéral. La tentation d'effectuer des virages à 180 degrés, comme celui sur la question nationale, dans un tel contexte est grande. Que fera-t-on maintenant que le gouvernement Charest s'est approprié le champ du conservatisme social et économique? Ira-t-on plus à droite ou plus à gauche? Il est probable que les «corvées d'idées» lancées par M. Dumont iront dans toutes les directions. L'éclectisme est l'une des principales caractéristiques des militants adéquistes.

Le défi de l'Action démocratique au cours des prochaines années sera de démontrer qu'il peut être un parti qui a un rôle à jouer. Beaucoup lui a été pardonné par le passé en raison de sa jeunesse. Après trois élections, il est temps de se montrer plus exigeant et de lui demander d'être cohérente et consistante dans la définition de ses politiques. Ce dernier week-end, elle donnait l'impression de tourner en rond, ce qui est bien loin de l'empêchement de tourner en rond qu'elle voulait être au point de départ. Si cela se poursuivait, la conclusion sur son avenir s'imposerait d'elle-même.

bdescoteaux@ledevoir.ca

La quadrature
du cercle

Le gouvernement Charest vient de confier l'étude du dossier des futurs grands hôpitaux spécialisés montréalais à deux anciens premiers ministres, Brian Mulroney et Daniel Johnson. À titre de coprésidents d'une «commission d'analyse des projets», les deux hommes auront toute latitude pour commander des études, tenir des audiences et, surtout, tenter de concilier le projet du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et celui du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) pour qu'ils répondent aux contraintes fixées par le gouvernement.

Parmi ces contraintes, il y a d'abord le budget limité à un milliard par projet, dont 200 millions devront provenir d'autres sources que les fonds publics québécois. Chaque projet devra inclure la présence d'un hôpital général complémentaire pour desservir le centre-ville, ce qui n'est pas pour faciliter l'équation financière. Quant aux coûts de fonctionnement des futurs centres, le ministre Philippe Couillard a été clair: ils ne devront pas dépasser ceux des CHU actuels. Difficile à imaginer...

Chaque organisation devra défendre son choix d'emplacement devant la commission, en tenant compte des répercussions sur le transport et sur la trame urbaine. Dans l'éventualité où les deux groupes retiendraient l'option de construire à neuf, chacun devra aussi préciser de quelle façon il entend se défaire des immeubles abandonnés, autre source de dépenses très importante.

Mais c'est surtout au chapitre de la complémentarité de leur mission que la commission aura fort à faire. Si Montréal n'avait pas été une ville où cohabitent francophones et anglophones, jamais l'idée de deux grands hôpitaux n'aurait germé. Le CHUM et le CUSM ne fonctionnent pas ensemble, pas plus que l'Université de Montréal et McGill, qui sont non seulement indépendantes, mais concurrentielles sur le «marché» de l'éducation universitaire. Leurs facultés de médecine respectives sont jalouses de leurs spécialités autant que de leurs budgets de recherche. On imagine mal comment elles pourront s'entendre pour ne former qu'un seul grand projet de rehaussement de la médecine, pour reprendre les mots du ministre.

Là encore, cette idée de complémentarité n'est évidemment pas étrangère à l'importance des investissements nécessaires. D'où cet appel à deux personnages d'envergure, MM. Mulroney et Johnson, pour faire comprendre à tous les intervenants qu'ils n'ont plus le choix: ils doivent travailler ensemble.

La question qui se pose est de savoir si l'implication de deux anciens premiers ministres suffira pour sortir les deux projets de l'impasse où ils s'enfoncent depuis leur conception. Quatre mois seulement pour venir à bout d'autant d'obstacles et de contradictions, le défi relève de la quadrature du cercle.

jsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

LA NOUVELLE POSITION CONSTITUTIONNELLE DE MARIO...



L E T T R E S

Une entente
à l'avantage de tous

À la suite des informations publiées par *Le Devoir*, samedi dernier, Centraide souhaite mettre en perspective les termes de l'entente qu'elle a conclue, depuis 1974, avec la Fédération CJA (Combined Jewish Appeal/ Appel juif unifié) et les avantages mutuels de cet accord pour les deux organismes.

En premier lieu, il est utile de rappeler que la totalité de la somme versée par Centraide à la Fédération CJA, est entièrement redistribuée à des organismes de la communauté juive du Grand Montréal pour répondre aux besoins de ses concitoyens les plus vulnérables.

En vertu de l'entente, la Fédération, un organisme unique au sein de la communauté juive, est elle-même responsable de la redistribution de ces sommes et ses critères d'allocation sont semblables et tout aussi rigoureux que ceux de Centraide.

Depuis sa création, Centraide a toujours bénéficié du soutien et de la générosité de la communauté juive, tant sur le plan de son engagement bénévole dans la collecte de fonds que sur le plan de la générosité de ses membres. À titre d'exemple, lors de la campagne de 2002, plus de 15% des donateurs individuels de 10 000 dollars et plus émanaient de la communauté juive. Enfin, en vertu de cette entente, la Fédération CJA a renoncé à solliciter des dons en milieu de travail; c'est Centraide qui en a l'exclusivité.

Centraide du Grand Montréal est une organisation autonome, gérée par un conseil d'administration représentatif de la communauté et dont l'action s'étend à l'île de Montréal, Laval et une partie de la Rive-Nord et de la Rive-Sud. Plus d'un demi-million de personnes dans le besoin peuvent trouver l'aide et le réconfort nécessaires auprès de plus de 325 organismes et projets que soutient Centraide du Grand Montréal. Plus de 68 000 bénévoles œuvrent au sein du réseau de Centraide.

Michèle Thibodeau-DeGuire
Présidente et directrice générale

Bravo, Jean Leloup

Vous annoncez votre suicide prochain. Je vous félicite. Au lieu d'être assimilé au grotesque du «produit» culturel musical, vous préférez vous saborder. J'admire votre honnêteté. Je suis d'accord avec vous, la vie est laide et ressemble de plus en plus à un gros livre de recettes indigestes. Nous sommes plongés dans un univers artistique urbain où tout converge vers une forme de création d'inspiration désabusée et dont la mise en marché relève du procédé.

Vous ne rejoindrez pas les rangs de ces pseudo-créeurs et je ne vous en blâme pas. Nous sommes loin des crapauds qui chantent la liberté de notre Félix national. Il n'y a plus de liberté, plus de crapauds, plus de campagne. Il n'y a que des humains coupés de leurs racines vitales.

Jean-Yves Touchette
Salaberry-de-Valleyfield, 29 octobre 2003

Un message
bien peu subliminal

Le Festival du monde arabe veut faire connaître la culture arabe au Québec. Voilà qui est bien louable et qui va sûrement enrichir la vie culturelle de la métropole. La musique, la poésie et la danse sont au rendez-vous et un grand spectre de talents de la société québécoise contribue à la réussite des événements.

Mais voilà que l'on y projette un film du palestinien Michel Kheifil en collaboration avec le controversé israélien Eyal Sivane qui prône la destruction d'Israël. N'y a-t-il pas de magnifiques collaborations entre des groupes et des individus qu'ils soient Palestiniens ou Israéliens qu'il faille retenir un film fait par des extrémistes? Est-ce ainsi que l'on veut faire avancer la paix et le dialogue? Les extrémistes sui-

cidaires qui ne prônent rien d'autre que la disparition d'Israël ne représentent absolument rien dans la société israélienne. Le fait qu'ils soient Juifs n'excuse rien. Donner de la grande publicité à de pareilles personnes n'encourage en rien le dialogue avec la nation israélienne, celle qui comprend des travailleurs, des mères de famille, des étudiants, des écoliers, des penseurs et des défenseurs. Il est dommage que le Festival du monde arabe abuse de ce type de propagande mal placée.

Cela équivaudrait à inviter Ben Laden à parler de la beauté de l'islam, un conférencier à vanter l'utilisation d'enfants assassins (enfants kamikazes), le Ku Klux Klan à vanter l'amour chrétien et un kapo (gardien juif des camps d'extermination nazis) à faire la promotion de la belle vie des camps de la mort.

Avec de telles attitudes, nous ne sommes pas sortis de l'auberge.

Albert Derhem
Montréal, le 30 octobre 2003

Le buste du chef

Pour faire suite à cette histoire du buste de Jean Lapierre, je tiens à vous faire part de ma profonde indignation de voir ainsi dépensée ma cotisation à la section locale 301 du SCFP. Ce n'est pas la seule décision douteuse de l'exécutif de mon syndicat, mais celle-ci relève du plus grand cirque. Je connaissais leur attitude pour une vision dépassée du syndicalisme, mais, maintenant, le culte de la personnalité à la soviétique, cela me dépasse.

Il est alors facile de comprendre cette malsaine loi du silence envers les médias et surtout à l'intérieur même chez les membres, ceux qui ont à cœur de servir les citoyens le mieux possible, qui ne se reconnaissent pas dans cet exécutif aux méthodes archaïques. Malgré ce que pensent M. Lapierre et son dauphin Michel Parent, les cols bleus ne pensent pas tous pareil.

Martin Lesage,
Mascoche, 31 octobre 2003

LIBRE OPINION

Un débat stérile sur le lait

D^r CAROL VACHON
Consultant en nutrition

Ex-chercheur universitaire d'expérience, j'analyse le dossier du lait sous toutes ses facettes depuis 15 ans et j'ai produit d'importants dossiers à ce sujet. Mais, depuis les prises de position de M. Montignac, nous assistons encore à un débat stérile entre, d'une part, nos autorités qui se montrent incapables d'aucun esprit critique envers le mauvais lait vendu en épicerie et, d'autre part, ses détracteurs qui aboutissent à la conclusion que l'humain n'est pas fait pour prendre du lait, une pratique datant pourtant de 10 000 ans. Par conséquent, j'accuse les autorités d'inconscience dans le dossier du lait.

On ne veut pas se rendre compte que le lait ordinaire est un véritable «cocktail suspect» mal toléré. Ce «produit» n'a rien à voir avec le «nectar divin» que nous ont légué nos ancêtres. Pourtant, on ne se gêne pas pour faire référence au lait d'autrefois pour auréoler le mauvais lait. Car le lait ordinaire vendu en épicerie a été pasteurisé, homogénéisé, écrémé, désodorisé, pompé durement à répétition... et quoi d'autre.

On prétend spontanément que ce lait n'a pas perdu ses propriétés et vertus. C'est comme prétendre qu'une compote de pommes vaut une pomme fraîche. Je mets au défi quiconque de démontrer que le mauvais lait est de qualité acceptable et qu'en plus il vaut le bon lait nature, et de soutenir cela en débat direct et non derrière des déclarations sous forme de faux-fuyants tablant sur les habitués clichés sur le lait.

Le lait ordinaire est un usurpateur de la réputation du lait que nous ont légué nos ancêtres et la nature. Promouvoir la mauvaise qualité attise la critique comme le démontre si bien la controverse qui ne cesse de s'accroître au cours des ans. Des critiques comme celle de M. Montignac, il y en aura de plus en plus.

Je suis l'initiateur de la Coalition québécoise en faveur du fromage au lait cru en 1996 pour lutter contre le projet fédéral d'interdiction. Toutes les explications sur ce dossier sont fournies dans mon livre *Pour l'amour du bon lait*, publié l'an dernier. Mon analyse n'est pas une analyse naturaliste à la va-vite. Par ma longue carrière de chercheur universitaire, je peux démontrer, entre autres à partir des nombreuses données sur l'ostéoporose, que le lait ordinaire est mauvais, mal toléré à lui trouver. Après la ménopause, la majorité des études montrent qu'il nuit aux os, même s'il conserve de bonnes valeurs nutritives.

J'ai présenté cette analyse devant les plus hautes autorités scientifiques. [...] On a conclu à la rigueur de mon analyse mais malheureusement on ne fait pas de vagues, selon un comportement que les sociologues appellent «l'accommodation des élites». Je favorise un retour au lait nature (cru) qui est légal dans la plupart des pays mais toujours interdit au Québec. Nous n'allons pas avancer dans le dossier du lait tant qu'on refusera d'y voir un problème de qualité.

Montignac affirme que le lait est la cause de l'obésité chez les enfants. Que se passe-t-il? Sa consommation n'a-t-elle pas baissé au

Québec et au Canada depuis les 20 années qu'existent les statistiques sur le sujet, comme le démontre Statistique Canada? La source du problème est qu'on s'est mis à transformer lourdement le lait pour des considérations commerciales sans en vérifier les conséquences sur la santé des consommateurs. Pendant que les spécialistes de la nutrition restent obnubilés par sa richesse en calcium, de plus en plus de gens découvrent qu'ils tolèrent mal le lait «ordinaire»: allergies, raideurs musculaires, douleurs articulaires, troubles digestifs, hormonaux...

La critique fait rapidement des adeptes dont M. Montignac et le groupe de médecins américains PCRM (Physician Committee for Responsible Medicine) qui concluent que le lait n'est pas fait pour l'humain. Il y a une supercherie... bien involontaire. Dans leur manque d'esprit critique, les autorités font tellement valoir que le lait ordinaire est LE lait qu'ils entraînent même leurs détracteurs: ces derniers, voyant que LE lait occasionne tant de troubles de santé, déduisent qu'il n'est pas fait pour l'humain alors qu'il s'agit bêtement d'une question de fraîcheur. Montignac tombe dans le panneau et conclut que la consommation de lait est contre nature. [...]

Bien des producteurs laitiers se désolent du fait que le mauvais lait discrédite le fruit de leur travail, mais la société va dans le sens contraire. Aujourd'hui les gouvernements subventionnent la transformation des aliments parce qu'elle génère des emplois... Voilà, en partie, pourquoi on ne voit pas la question de la qualité du lait.

IDÉES

Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la communauté juive

Sous-traitance en immigration? Non!

Le projet d'entente établit dès le premier article que c'est la ministre qui reçoit, traite et évalue les demandes

VICTOR C. GOLDBLOOM

Président, groupe de travail sur l'immigration, Fédération CJA

Dans de récents articles et dans certains commentaires, des craintes ont été exprimées concernant un éventuel protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la communauté juive, dans le but d'encourager l'immigration vers le Québec. En tant que personne activement engagée dans ce dossier, je suis troublé par le ton et le sens de certaines déclarations et voudrais tirer au clair le contexte de ce protocole.

Les racines de la communauté juive du Québec remontent à l'arrivée d'Aaron Hart en 1760 à Trois-Rivières. Au cours des deux siècles et demi qui ont suivi, le Québec a ouvert ses portes à de nombreuses vagues d'immigrants juifs, notamment à des milliers de personnes déplacées après la Deuxième Guerre mondiale.

Au cours des trente dernières années, les nouveaux immigrants juifs à Montréal sont venus surtout du Maroc, de l'ancienne Union soviétique et de divers pays du Moyen-Orient. Plusieurs d'entre eux, sinon la plupart, fuyaient des conditions économiques diffi-

ciles et un antisémitisme grandissant dans leur pays d'origine. C'est aujourd'hui le cas en Argentine.

C'est notamment en 2001 que la communauté juive du Québec, qui n'avait pris aucune initiative à cet égard, a commencé à recevoir un nombre significatif de communications de la part de juifs argentins qui exploraient la possibilité de faire une nouvelle vie chez nous.

Avec le passage du temps et l'augmentation continue du nombre de ces communications, la communauté a envisagé la promotion du Québec là-bas. Elle tenait à consulter le gouvernement avant de planifier toute action, et c'est ainsi que le soussigné a eu plus d'une rencontre, d'une grande cordialité, avec les ministres successifs des deux gouvernements qui ont offert leur appui.

En août 2002, une délégation de six personnes a fait un premier voyage à Buenos Aires qui a été suivi d'un autre en août 2003.

Ici au Québec, nous avons tenu le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration régulièrement au courant de nos démarches, de nos plans et de nos résultats. C'est au cours de ces échanges que l'idée d'un protocole d'entente a pris naissance, visant non seulement notre communauté mais d'autres aussi.

Le projet d'entente établit dès le premier article que c'est la ministre qui est seule responsable de la promotion, de l'information, et du recrutement et de la sélection des immigrants. C'est elle qui reçoit, trait-

te et évalue les demandes. Si allusion est faite à du recrutement par la communauté, c'est seulement dans le sens d'une contribution à la promotion du Québec, à la fourniture — sans frais — d'information, et à l'encouragement de l'apprentissage du français. La communauté ne reçoit aucun pouvoir, n'obtient aucune subvention, et ne se substitue point au gouvernement. Il n'y a aucune sous-traitance dans quelque sens que ce soit.

La tradition plus que millénaire de la communauté juive est d'aider les nouveaux arrivants à s'adapter à la vie dans la société québécoise. Depuis plus de 80 ans, c'est ce que font les Services d'aide aux immigrants juifs. Par le truchement de cet organisme communautaire, toujours sans frais, nous aidons les immigrants à trouver un logement et un travail, à s'occuper de l'éducation de leurs enfants, et à développer des compétences en français. En d'autres termes, nous complétons les programmes mis en place par le gouvernement de façon à ce que les nouveaux immigrants juifs s'intègrent pleinement à la société québécoise.

Le Québec connaît depuis des décennies un taux de natalité trop faible pour maintenir ses forces vives. Il en est de même de la communauté juive. Nous avons tous intérêt à promouvoir l'enracinement chez nous de gens capables de contribuer au développement social et économique continu du Québec. C'est ce que fait, finalement, la communauté juive.

Les défusions municipales

Défendre Montréal haut et fort!

SIMON BRAULT

ET ARIANE ÉMOND

Président et directrice générale de Culture Montréal

Le texte suivant paraîtra le 19 novembre dans l'édition spéciale de Montréal Cultures, publication de l'organisme de la société civile, Culture Montréal. Le numéro spécial intitulé Les cœurs battants de Montréal rassemble des textes des leaders sociaux, économiques et culturels de Montréal.

A cet instant précis de l'histoire de Montréal, les discussions sur les processus politiques et administratifs qui ont culminé avec les fusions décrétées par le précédent gouvernement du Québec nous semblent, à Culture Montréal, relativement inutiles. Il faut admettre que nous n'en sommes plus là. La conjoncture actuelle est suffisamment dramatique pour qu'il devienne important de mobiliser les Montréalais en faveur de leur nouvelle ville et des valeurs qui la portent.

À l'instar des quelque 560 autres mégapoles de la planète, Montréal doit faire face aux défis — et aux multiples possibilités — que pose la vie dans les grands ensembles urbains. L'urgence nécessite de rallier ses forces vives pour que la Cité réponde davantage à tous les besoins de ses citoyens, aujourd'hui et dans les années qui viennent, devrait être la première préoccupation des élus de l'île. Cela n'est pourtant pas le cas présentement.

Depuis quelques mois, la perspective de consultations référendaires à posteriori, a permis la résurgence de discours qui sont nettement en rupture avec toute notion de bien commun. Ainsi, les valeurs d'inclusion sur lesquelles s'est fondée jusqu'ici l'avenure montréalaise sont reléguées loin derrière le mirage d'une résurrection d'anciennes municipalités de banlieue, où le compte de taxe tiendrait lieu de garantie identitaire et de sauvegarde contre la bureaucratie de grande ville. En effet, les sondages d'opinion avaisent l'hypothèse d'un découpage du territoire actuel de Montréal sur une base linguistique avec, en prime, des volontés de repli sur des privilèges que confèrent la richesse foncière et le refus de partager ses ressources avec les arrondissements moins nantis.

La perspective d'une balkanisation du territoire imaginaire et administratif de la ville et d'une recrudescence des guerres de clochers, qui ont tellement nui au développement économique et social de Montréal, donne froid dans le dos. Un regain de compétition mesquine et un nouveau déficit de cohérence et de cohésion risquent de nous coûter très cher.

Mais il y a plus. En effet, ce que le vent défusionniste risque d'emporter ne se mesure pas uniquement en point de pourcentage de ralentissement de la croissance du PIB régional. Nous sommes au cœur d'un débat sur les valeurs fondatrices de la Cité. Il est impérieux de valoir tout leur poids aux concepts de tolérance, de convivialité interculturelle et de partage de richesses

générees par la ville.

Il faut élever, articuler et incarner l'identité montréalaise qui émane de la grande ville et qui se superpose aux identités de quartier ou de localités, tout en les enrichissant. Il est illusoire de penser échapper à cette réflexion éthique en détournant l'attention sur des scénarios révisés de croissance économique, sur des devis de plomberie organisationnelle ou encore sur des mécanismes sophistiqués de consultation référendaire.

Pour ce faire, il faut investir les lieux de rencontre, de discussion, de convergence, de confiance et de complicité où les acteurs des innombrables réseaux qui tissent la Ville puissent se concerter pour agir.

Et la culture dans tout ça? C'est l'art et la culture, justement, qui génèrent, plus que toute autre activité humaine, ces lieux de rencontres, d'échanges et d'espoir. C'est la culture qui rend possible l'articulation du «vivre ensemble».

À cause du métissage de leur population, des ruptures qui marquent leur trame, de la complexité de leur configuration, les grandes villes abritent des espaces de liberté, de tolérance, d'expression et d'ouverture sur le reste du monde. Comme le rappelle souvent les leaders des groupes minoritaires, il est davantage possible de s'épanouir dans ces grands ensembles que dans de petites communautés plus homogènes et plus facilement régulées.

Les grandes villes doivent leur épanouissement à l'émergence constante de lieux qui accueillent la diversité et la marginalité, la création et l'innovation. C'est en grande partie dans ces lieux que s'ancre notre conviction qu'il est important de défendre haut et fort le nouveau Montréal, pour ce qu'il est, et surtout pour ce qu'il peut devenir.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Les nouvelles grandes villes du Québec se désagrègent sous nos yeux et le monde municipal vit au ralenti

Les défusions dans le contexte fédéral-provincial canadien

LUC-NORMAND TELLIER

Département d'études urbaines et touristiques UQAM

Selon les sondages, les deux tiers des Québécois estiment que la politique ouvrant la porte aux défusions est néfaste. Un nombre chaque jour plus grand de conseillers du parti du maire Tremblay, l'Union des citoyens de l'île de Montréal, se prononcent ouvertement en faveur de la «désunion des citoyens de l'île de Montréal» soit en quittant le parti favorable à la nouvelle ville qui les a fait élire, soit en exigeant que tout soit fait pour permettre les défusions.

Les toutes nouvelles grandes villes du Québec se désagrègent sous nos yeux et le monde municipal tout entier vit au ralenti, les employés municipaux ayant dorénavant comme seul souci de sauver leur poste, de sauver leur emploi à l'intérieur de ce poste ou de manœuvrer de façon à se positionner face à un avenir incertain. Les idées de long terme, de planification, de gestion métropolitaine et de stratégie régionale «prennent le bord» et tout devient tactique, petite politique et perversion de la démocratie.

Pendant ce temps-là, notre voisine, l'Ontario, qui a ouvert le bal des «fusions forcées», se donne un nouveau gouvernement libéral qui, contrairement au nôtre, ne semble nullement disposé à faire éclater les nouvelles grandes villes ontariennes, et le gouvernement fédéral s'apprête, sous la direction de Paul Martin, à envahir avec vigueur les juridictions provinciales en matières municipales.

Si tout se passe comme prévu, si les défusionnistes continuent à avoir le champ libre et si le gouvernement de Jean Charest poursuit sur sa lancée, la situation sera la suivante dans un an ou deux. L'île de Montréal sera divisée suivant des lignes nettement linguistiques. Du fait de la création des arrondissements, ce qui restera de la Ville de Montréal sera beaucoup plus éclaté et décentralisé qu'avant les fusions.

Les pauvres et les riches des grandes villes du



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Jean Charest devrait permettre un vote libre en Chambre sur son projet de loi.

Québec seront à nouveau séparés. Les grandes villes québécoises seront moins en mesure que jamais de faire concurrence aux grandes villes ontariennes. La gestion métropolitaine des grandes agglomérations du Québec sera plus irréalisable qu'hier du fait des séquelles des tensions et des affrontements découlant du processus de fusion-défusion.

La crédibilité du gouvernement québécois en matières municipales sera plus faible qu'elle ne l'aura jamais été. Le fédéral aura le champ libre pour envahir les champs de compétence de notre province tombés en lambeaux. L'agglomération d'Ottawa deviendra une concurrente de plus en plus directe et menaçante de celle de Montréal, forte qu'elle sera de l'appui du fédéral, de son union et de notre désunion. Et le déclin de Montréal menacera sérieusement de reprendre de plus belle.

Prophéties de malheur que tout cela? Je soulignerai que les prophéties de malheur que j'ai formulées pendant la campagne électorale en soulignant le danger de la position du Parti libéral

concernant les défusions se sont, hélas, tout à fait réalisées jusqu'ici. Je maintiens que la suite des choses est tout aussi prévisible.

Si le gouvernement Charest n'a pas le courage de revenir sur sa promesse inconsidérée (comme Jean Chrétien l'a fait à propos de l'ALENA et de la TPS), qu'au minimum, il permette un vote libre en Chambre sur son projet de loi sur les défusions. Il ne faut jamais oublier que, lors des dernières élections, une majorité absolue de la population du Québec s'est prononcée pour des partis qui s'opposaient aux défusions, c'est-à-dire pour le Parti québécois ou pour l'ADQ.

Les sondages indiquent que l'évolution de l'opinion publique n'a fait que renforcer le sentiment populaire à cet égard. Le gouvernement du Québec doit faire passer l'intérêt collectif avant ses engagements électoraux quand tout indique que l'un et l'autre entrent en contradiction. Un vote libre de l'Assemblée nationale serait en mesure de trancher ce nœud gordien.

Fusions — Défusions! Avancer — Reculer?

Il est primordial d'éviter la dislocation en parties quelconques des nouvelles grandes villes

STÉPHAN TREMBLAY

Ingénieur

Je suis un Montréalais depuis près de sept ans maintenant et originaire d'une ville ayant été fusionnée, dans une région du Québec, il y a près de 30 ans maintenant. Ici à Montréal, arrondissement Lachine, j'ai donc vécu ma deuxième fusion.

Je me souviens de la vague de mécontentement général engendré à l'époque de la première fusion de différentes villes, entre autres: Jonquière - Kénogami et Arvida pour former le grand Jonquière, Chicoutimi et Chicoutimi Nord pour former Chicoutimi, Bagotville et Port-Alfred pour former Ville de la Baie, Baie-Comeau et Hauterive pour former Baie-Comeau, ainsi que la fusion de différentes petites villes pour former Ville de Laval.

Je me souviens des frustrations momentanées et des débats que ces fusions ont causés, mais il est clair maintenant que si on parlait de retourner en arrière et défusionner ces villes, les gens en tiraient. En fait, pourrait-on parler sérieusement maintenant de défusionner la Ville de Laval? Effectivement cet exemple a été souvent utilisé ces derniers temps, mais sûrement en raison de sa pertinence frappante.

Les partisans des défusions ne semblent pas com-

prendre, mais la situation est tout à fait similaire, autant pour la grande ville de Montréal que pour la région de la capitale, la Ville de Québec ainsi que pour toutes les autres villes fusionnées. Avant Montréal, le grand Toronto a été fusionné, et il y a aussi eu des frustrations là-bas mais, maintenant, à ce que je sache, nous n'entendons plus parler de défusion de cette nouvelle grande ville. Ils vont de l'avant positivement, la frustration est passée et la ville centrale regroupe maintenant les forces des villes environnantes.

Montréal est en concurrence avec Toronto et d'autres grandes métropoles de plusieurs millions d'habitants, et ce, à travers le monde. Son évolution doit être très cohérente dans ce contexte. Est-ce que la grande région de Montréal peut se permettre d'aller à reculons, sans même avoir laissé une chance respectable à la nouvelle grande ville? En fait, peut-être que les partisans des défusions ne veulent pas laisser une chance respectable à la nouvelle grande ville parce qu'ils savent qu'elle fonctionnera et qu'il ne sera alors plus possible d'aller vers l'arrière.

La ville internationale est la ville centrale qu'est Montréal avec, son centre-ville, son vieux-port, ses infrastructures, son métro, son parc des îles et du Mont Royal, ses festivals internationaux, ses musées, ses quartiers multiculturels et historiques, le centre Bell, ses installations olympiques et autres. La ville interna-

tionale ce n'est pas Beaconsfield ou Saint-Laurent, mais ces secteurs bénéficient du caractère international de Montréal pour attirer différentes industries.

Les anciennes petites villes assument uniquement une petite partie de la charge colossale supportée par Montréal au niveau des infrastructures et autres. Il est primordial qu'ils acceptent le regroupement des forces avec la ville centrale, pour un développement cohérent de l'ensemble de la région de l'île de Montréal. Effectivement, il faut reconnaître aux défusionnistes que les fusions ne se sont probablement pas toujours faites de façon idéale mais, après tout, rien n'est jamais parfait.

Pour tous les résidents de l'île de Montréal, un regroupement des forces est positif et un recul n'est pas souhaitable. À certains élus des anciennes petites villes, contre les fusions, qui vivent en ce moment une période de transition — frustration, il serait souhaitable d'arrêter votre nostalgie et votre négativisme envers les nouvelles villes fusionnées. Vous verrez, dans quatre ou cinq ans, vous sourirez lorsque le sujet des fusions-défusions sera abordé.

Il est primordial d'éviter la dislocation en parties quelconques des nouvelles grandes villes et la force tranquille des gens qui acceptent les fusions, de façon positive, devrait prendre sa place par respect d'une logique cohérente.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Mungier (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (supplément éditorial, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (sciences); Michel Gagneau (cartographie); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duchon, Michèle Malenfant et Christine Dumas (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographie); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels); Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias); Caroline Montpelt (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Rony, Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Rueland, Nadia Selmi (publicitaires); Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gagné, Christiane Legault, Anélie Soucy, Geneviève Ois-Dionne (com

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SURPLUS

SUITE DE LA PAGE 1

M. Manley, qui présentait sa mise à jour économique annuelle, a indiqué que la flambée du dollar, la mission en Afghanistan, la panne d'électricité en Ontario et les multiples crises du SRAS, de la vache folle et des feux en Colombie-Britannique avaient ralenti la croissance et, du coup, rogné la marge de manœuvre du gouvernement. Selon ses prévisions, Ottawa devrait terminer l'année en cours avec seulement 2,3 milliards de surplus contrairement aux quatre milliards prévus lors du budget de février.

Par conséquent, Ottawa ne pourra confirmer dès janvier le versement des deux milliards aux provinces. «Je m'attends à ce que les deux milliards soient là. Pourquoi alors ne pas les verser aujourd'hui? Parce que je pense que 300 millions en réserve pour les cinq derniers mois de l'année seraient insuffisants pour notre tranquillité d'esprit», a-t-il expliqué, avant de souligner l'importance de ne jamais se retrouver en situation de déficit. Pour les provinces, dont le Québec, ce versement est crucial pour pouvoir sortir de leur propre impasse budgétaire.

Ces prévisions du gouvernement ont fait bondir l'opposition qui accuse Ottawa de toujours sous-estimer délibérément ses surplus. En agissant ainsi et en retardant les transferts pour la santé, les libéraux cherchent seulement à garder une cagnotte électorale pour Paul Martin, ont soutenu allianceistes, bloquistes et conservateurs.

«Il ne s'agit pas d'une mise à jour économique et financière. Il s'agit tout simplement de faire durer le suspense sur les deux milliards qui ont été promis aux provinces, et vous le faites pour des raisons essentiellement politiques, pour permettre à M. Martin d'annoncer lui-même ces deux milliards avant la prochaine élection au printemps prochain», a soutenu le bloquiste Pierre Paquette qui parlait de «mise en scène économique». Selon le Bloc, dont les prévisions se sont révélées plus proches de la réalité par le passé, Ottawa devrait afficher un surplus de 6,7 milliards à la fin de cette année.

La crédibilité des prévisions fédérales est régulièrement remise en question, car Ottawa affiche, année après année, des surplus toujours plus importants que prévu, une habitude prise sous Paul Martin. Même des libéraux, comme Nick Discepola, commencent à s'inquiéter. «À quel moment la crédibilité du gouvernement commence-t-elle à en souffrir?» a-t-il demandé.

«Si nous avons été trop prudents, je plaide coupable», a répondu le ministre. Mais, pour lui, les conséquences d'un déficit imprévu sont plus graves que celles d'un surplus plus important que prévu.

Selon la moyenne des prévisions des économistes du secteur privé utilisée par Ottawa, le fédéral n'aurait qu'un surplus de 3 milliards en 2004-05 et pas davantage l'année suivante. En 2006-07, Ottawa prévoit des excédents de 4 milliards, de 6 milliards pour l'année 2007-08 et de 9,5 milliards pour 2008-09.

Ces prévisions ont fait frémir les milieux d'affaires, la Chambre de commerce du Canada demandant le maintien rigoureux, non seulement d'une réserve pour éventualités, mais aussi d'un coussin pour faire face aux soubresauts économiques. Le Conseil canadien des chefs d'entreprises a pour sa part enjoint à Ottawa de mieux contrôler ses dépenses.

Les prévisionnistes du secteur privé prévoient par ailleurs une croissance économique d'à peine 1,9 % pour cette année, alors que le dernier budget prévoyait un taux de croissance de 3,2 %. Pour 2004, il prévoyait une croissance de 3 % au lieu des 3,5 % prévus en février dernier.

La dette fédérale a de son côté diminué de sept milliards à la fin de 2002-03. Au total, Ottawa a remboursé 52,3 milliards depuis six ans. Ces remboursements, ajoutés aux faibles taux d'intérêt, ont permis de ramener les frais de la dette de 43,1 milliards (28 % des revenus) en 1997-98 à 37,3 milliards (21 % des revenus) en 2002-03. Des économistes, de noter M. Manley, qui peuvent servir à financer les programmes. La taille de la dette par rapport à celle de l'économie a elle aussi diminué, passant de 68,4 % du PIB en 1995-96 à 44,2 % du PIB en 2002-03.

Le ministre a aussi annoncé que le taux de cotisation à l'assurance-emploi serait de 1,98 \$ (par tranche de 100 \$ de gains assurables) en 2004. Pour la quatrième année consécutive, Ottawa a établi ce taux de façon unilatérale. Un nouveau système d'établissement du taux était promis pour 2003, mais il fait toujours l'objet de consultations. M. Manley promet sa mise en place pour 2005.

Le taux arrêté par le gouvernement signifie que le programme d'assurance-emploi générera un surplus d'au moins 1,6 milliard l'an prochain. À la fin de 2002-03, ce sont 45 milliards que le fédéral avait ainsi engagés et utilisés pour autre chose que l'aide aux chômeurs, une situation que l'opposition a toujours dénoncée.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledavoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledavoir.com

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledavoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, Division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Vente de la Succession Jean-Paul Riopelle

Les intérêts ambigus de John Porter

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

La controverse entourant la vente aux enchères de quelque 65 œuvres majeures de la collection de Jean-Paul Riopelle, le 12 novembre à Montréal, s'amplifie avec l'apparence de conflit d'intérêts dans lequel semble s'être placé John Porter. Le directeur du Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) est aussi un des quatre liquidateurs de la succession de l'artiste.

Les codes de déontologie nationaux et internationaux du secteur consultés par Le Devoir interdisent tous au personnel des musées de s'engager dans ce genre d'activités commerciales. «Les travailleurs des musées doivent éviter toute activité pouvant être interprétée comme représentant un conflit d'intérêts, que celui-ci soit réel ou éventuel, ou encore perçu comme tel ou éventuel», dit clairement l'un des Principes déontologiques de l'Association des musées canadiens, adoptés en 1986. Un autre article stipule que «les travailleurs des musées ne devraient pas aider un particulier à acquérir ou aliéner un bien privé, à moins que ce bien ne soit directement acquis par le musée».

Le code déontologique de l'ICOM, l'organisme mondial représentant les musées, et celui de la Société des musées québécois (SMQ), condamnent autant les situations ne serait-ce qu'en apparence conflictuelle. Dans le cas précis du directeur-liquidateur, l'ambiguïté provient du fait que le MNBAQ possède la plus grande collection de Riopelle au monde et que le court délai avant la vente décrétée par la Succession ne donne pas beaucoup de chance aux autres musées de trouver les fonds nécessaires pour acquérir les œuvres dont les plus prisées (un Riopelle de 1953, un Joan Mitchell...), pourraient se vendre plus d'un million chacune.

«Je vais remettre ma participation en contexte», répond M. Porter, dans une entrevue exclusive accordée au Devoir. Il a été joint hier en Europe, où il se trouve en voyage d'affaires. «Avant d'accepter [ce rôle de médiation], j'ai demandé un avis à la conseillère juridique du Musée. Il a été très, très, très clair que, d'aucune manière le Musée ne serait impliqué en termes d'acquisition ou de quoi que ce soit, et que le Musée n'en tirerait aucun avantage, non plus que son directeur. C'est à cette seule condition que j'ai accepté. Il a été clairement énoncé dès le départ que, le jour où une ambiguïté apparaîtrait, je me retirerais du dossier. À ce jour, le Musée n'a fait aucune acquisition auprès de la succession et n'a fait aucun bénéfice. Je n'ai tiré aucun avantage personnel de ce travail pour lequel je ne suis pas rémunéré. [...] Il n'y a donc pas de conflit d'intérêts.»

L'encan annoncé la semaine dernière a été qualifié de «vente à la sauvette» et de «vente de feu» qui dénote un «manque évident de professionnalisme» par des observateurs. Ils craignent aussi de voir s'effondrer la cote de Riopelle, décédé en mars 2002. «C'est une succession où il n'y a pas de liquidités, réplique alors John Porter. Il y a des urgences, aussi bien en France qu'au Canada. La vente sera faite de manière très, très, très mesurée, avec des prix de réserve, de manière à respecter le marché. J'ajoute que les grands musées ont déjà été confrontés à des dossiers d'urgence. Il est toujours possible de se retourner rapidement pour faire des acquisitions. Il n'y a pas de «vente de feu».

Le directeur de la SMQ appuie le directeur du MNBAQ. «Cette situation ne pose pas de conflit d'intérêts», dit Michel Perron. La seule présence du directeur du Musée au sein de la Succession ne pose pas de problème. Je ne vois pas comment le Musée ou M. Porter pourraient bénéficier de cette situation.»

AQUARELLES

SUITE DE LA PAGE 1

«Notre personnel est toujours aux aguets pour dénicher ce genre d'œuvres, mais là, il s'agit vraiment d'une prise exceptionnelle», dit Mario Sainte-Marie, directeur général des archives canadiennes de l'IANC. Surtout que ces aquarelles sont dans un état de conservation parfait et qu'elles étaient totalement inconnues jusqu'ici.»

Son partenaire Daniel Drouin, conservateur du MNBAQ (l'ancien Musée du Québec), explique que les deux institutions ont «bénéficié d'un partenariat de rapatriement» avec la Commission canadienne d'examen des exportations canadiennes. En clair: l'organisme rattaché au ministère du Patrimoine canadien a fourni une partie des fonds pour l'acquisition. «Nous avons manifesté très rapidement notre intérêt, dès après l'annonce de la mise aux enchères, dit-il. Techniquement, nous avions présence sur les autres institutions canadiennes pour recevoir un appui financier.»

Comme son nom ne l'indique pas, la Commission aide aussi au rapatriement des œuvres d'art au pays. Elle appuie précisément le retour d'œuvres créées au Canada il y a plus de cinquante ans et exportées avant la mise en vigueur du système de contrôle, en 1977. Le degré de rareté des pièces entre en considé-

ration. Les aquarelles de Fisher se qualifiaient d'autant plus facilement qu'il n'en existe qu'une seule autre dans une collection publique au pays, précisément aux ANC.

«Les œuvres canadiennes de la fin du XVIII^e siècle sont très rares, dit encore le conservateur Daniel Drouin. En plus, les peintres topographes britanniques de passage ont apporté ici un savoir-faire exceptionnel. Nous venons donc d'acquérir des documents sur les premiers balbutiements de la peinture au Canada.»

L'officier dans le corps du génie royal Benjamin Fisher (1753-1814) était originaire d'une famille d'artistes. Son plus vieux frère, John Fisher (1748-1825), évêque de Salisbury, comptait parmi les amis personnels de John Constable. Son jeune frère George (1764-1834) connut une brillante carrière d'aquarelliste.

L'artiste soldat devint major-général en 1811, alors qu'il était en poste en Irlande. Il passa la plus grande partie de ses quelque 43 années de service à l'étranger, rattaché au corps du génie. L'armée britannique demandait à ses soldats-artistes de compléter le travail des cartographes. Benjamin Fisher fut dépêché au Canada après la Conquête pour documenter les places fortes et certains lieux stratégiques de la nouvelle colonie. On ne sait pas pourquoi les treize œuvres canadiennes ont été conservées dans sa collection personnelle.

BUSH

SUITE DE LA PAGE 1

la Croix-Rouge ou les Irakiens coopèrent avec les forces d'occupation.

Entre-temps, le Congrès américain à majorité républicaine a adopté hier un collectif budgétaire de 87,5 milliards de dollars demandé par le président George W. Bush pour le déploiement militaire et la reconstruction en Irak et en Afghanistan.

Après plus de six heures de débats, le Sénat s'est prononcé comme attendu en faveur de cette enveloppe pour l'année fiscale 2004 par un vote à main levée. Il a imité la Chambre des représentants qui l'avait entérinée vendredi dernier par 298 votes contre 121.

L'adoption de ce projet de loi, une version harmonisée des textes votée respectivement par la Chambre et le Sénat, représente une victoire législative pour le président George W. Bush qui doit maintenant la promulguer.

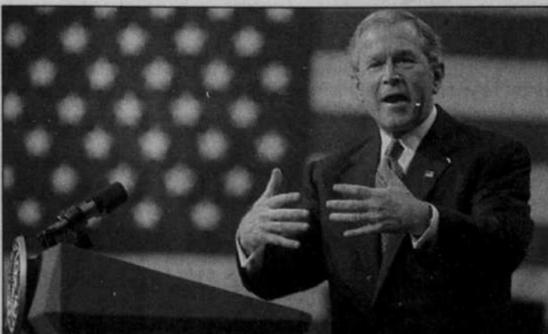
Les négociateurs des deux Chambres avaient notamment éliminé, sous la pression de la Maison-Blanche, un amendement qui avait été adopté par le Sénat avec le soutien de huit républicains pour que la moitié de l'aide à la reconstruction de l'Irak soit octroyée sous forme de prêts.

La presse s'interroge

La situation en Irak met à mal l'axe de communication développé ces dernières semaines par l'administration, insistant sur le fait qu'un calme relatif règne dans la majeure partie du pays et imputant les troubles à une minorité d'extrémistes infiltrés et de partisans de l'ancien régime.

Les plus grands titres de la presse américaine s'interrogeaient hier sur la stratégie du président Bush.

Pour le New York Times, la destruction de l'hélicoptère en plein vol par un missile «pose un défi poli-



MIKE THEILER REUTERS

Le président George Bush a réaffirmé hier en Alabama qu'il ne changerait pas de cap en ce qui concerne l'Irak.

tique» pour le président, tandis que le Washington Post estime que «les nouvelles attaques intensifient la pression sur Bush».

Certains journaux américains s'interrogeaient en outre sur l'évaluation de la situation par les responsables militaires, après que le plus haut gradé américain en Irak, le général Ricardo Sanchez, eut déclaré samedi que les attaques étaient «insignifiantes du point de vue stratégique et opérationnel».

«Depuis des mois, des Américains sont tués en Irak, attaqués par un ennemi dont la nature reste obscure. Mais l'attaque contre un hélicoptère Chinook [...] hisse l'insurrection à un nouveau niveau et laisse penser qu'elle se renforce», estimait le New York Times.

Les difficultés en Irak ont également relancé les attaques des candidats à l'investiture démocrate pour l'élection présidentielle de novembre 2004 contre la politique de M. Bush.

«L'administration n'a pas de réponse à la situation de plus en plus violente que nous connaissons en Irak. Nous avons besoin d'un plan», a déclaré l'un d'eux, le général Wesley Clark, après la destruction de

l'hélicoptère. L'insécurité en Irak pèse également désormais clairement sur les sondages politiques au détriment du président Bush, que la victoire-éclair contre le régime de Bagdad en début d'année avait dopé dans les enquêtes d'opinion.

Selon un sondage publié dimanche par le Washington Post, 48 % des personnes interrogées affirment qu'elles voteraient pour M. Bush, contre 47 % se prononçant en faveur de son adversaire démocrate, quel qu'il soit.

M. Bush peut se prévaloir d'un bon score (56 % d'opinions favorables) sur sa politique générale, mais la question irakienne apparaît particulièrement sensible. Si 54 % des personnes interrogées pensent que l'opération militaire en valait la peine, elles sont moins nombreuses (47 %) à approuver la manière dont M. Bush gère la situation dans ce pays.

En Irak, des attaques ont été perpétrées hier soir dans le centre de Bagdad, où trois obus de mortier ont été tirés sans faire de victime. La coalition rapporte cependant que des Irakiens ont été blessés ou tués dans d'autres incidents depuis dimanche.

HÔPITAUX

SUITE DE LA PAGE 1

Chaque projet devra garantir, à même ce budget, le maintien d'un hôpital de soins généraux au centre-ville, et proposer des solutions de rechange pour l'usage des bâtiments résiduels.

Le CHUM et le CUSM, qui avaient prévu ériger leurs nouveaux centres universitaires sur le site Saint-Denis/Rosemont, dans le premier cas, et sur les terrains de la Cour de triage Glen, dans le second cas, devront cette fois proposer d'autres sites à Québec.

«Ils devront nous présenter une hypothèse alternative. Il faut qu'il y ait un second choix pour le site», a confirmé hier Marcel Villeneuve, l'ex-directeur général de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Montréal, qui sera le secrétaire de la Commission.

On se souviendra que le gouvernement du Parti québécois avait déjà donné son aval au projet de sites uniques dès 2000, mais avait sans cesse repoussé depuis trois ans les décisions devant mener à la construction. À leur arrivée au pouvoir, les libéraux se sont engagés à créer deux centres universitaires, mais dans un cadre budgétaire réduit.

Même si des millions ont déjà été dépensés pour analyser, scruter et même ébaucher les projets alternatifs, le premier ministre Charest affirme que la création de cette nouvelle commission s'impose, compte tenu des questions laissées en plan par le gouvernement précédent.

«Ce qui nous apparaît évident, c'est que des aspects fondamentaux avaient été laissés de côté. Les projets doivent s'inscrire dans une logique de services de base [dans la région] et dans une dimension des budgets d'opération», a-t-il dit.

Le premier ministre Charest s'est dit particulièrement préoccupé par l'atteinte d'une plus grande complémentarité entre les deux universités, la contribution des deux projets au développement de la recherche médicale au Québec, et par leur impact sur la trame urbaine.

Chose certaine, les deux centres universitaires auront peu de temps pour refaire leurs devoirs. Les nouveaux projets devront être présentés d'ici au 15 décembre au plus tard.

Sites à réévaluer

Le directeur général du CHUM, le Dr Denis Roy, heureux de ces nominations, n'a pas caché que son hôpital devrait réétudier sérieusement des sites autres que le site Saint-Denis, qui avait été retenu par le gouvernement précédent. «Nous avons des sites alternatifs. Nous choisirons le site qui permettra de faire le mieux notre mission. Le site Saint-Denis était immense», a-t-il dit, laissant entendre que ce lieu devra être approprié pour recevoir un projet ramené à des proportions plus modestes. À l'époque, trois sites, dont celui du Faubourg Québec dans le Vieux-Montréal, avaient été envisagés pour construire le CHUM.

Quant à la nécessaire complémentarité exigée des deux centres universitaires par le gouvernement Charest, le Dr Roy l'estime réalisable, puisque de nombreux services, comme les soins aux grands brûlés et la transplantation pulmonaire, n'existent déjà que dans un seul des deux réseaux universitaires. «Il faut avoir si on peut aller plus loin», a-t-il dit, donnant en exemple la chirurgie de la reconstruction de la main, pour laquelle le CUSM détient une expertise indéniable.

Du côté du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), on juge encore le projet Glen réalisable. «Je suis très enthousiaste et rassuré. Nous ne pensons pas avoir à changer nos plans. Pour nous, il n'y a pas d'alternative plus valable que Glen», a-t-il dit. Au départ, pas moins de huit sites avaient été envisagés, dont le site de l'hippodrome.

QUÉBEC

SUITE DE LA PAGE 1

«Nous entendons aller jusqu'au bout. Nous pensons que le projet de loi 9 est le maximum qui puisse être accepté avec certaines nuances», a dit M. Simard. Pour les défusionnistes, Jean-Marc Fournier n'a pas démontré sa neutralité «en vendant l'adhésion des citoyens aux mégavilles». À l'endroit de M. Charest, on se montre pour l'heure beaucoup plus conciliant. «Nous n'avons pas de raisons de croire que M. Charest soit devenu non démocratique», a dit Peter Trent, de Westmount.

Pour les défusionnistes, «aller jusqu'au bout» ne signifie pas enfreindre les règles du débat démocratique en pronant, par exemple, la désobéissance civile. Mais ils soutiennent que le Parti libéral leur doit sa victoire aux dernières élections et le Parti québécois, sa défaite. «Il faut souligner le courage de tous les citoyens souverainistes qui se sont levés pour défendre leur ville. Ils ont mis leur allégeance politique en deuxième» afin que les libéraux corrigent «cette bavure de l'histoire du Québec», a dit Mme Durocher.

En commission parlementaire, les défusionnistes n'ont guère pris les déclarations de M. Fournier qui laissaient entendre qu'il pourrait, par la voie d'amendements au projet de loi 9, fixer un seuil minimum de participation lors des référendums — le chiffre de 50 % des électeurs inscrits fut maintes fois mentionné — pour permettre les défusions. «Nos citoyens s'attendent à ce que le processus référendaire se déroule selon l'histoire et la tradition démocratique du Québec et du Canada», a dit M. Paquet. Faire autrement pourrait «jouer des tours».

Les défusionnistes rejettent avec force la solution avancée par l'ex-mandarin Louis Bernard en commission parlementaire, une voie de sortie que M. Fournier a pourtant trouvée «intéressante». Les anciennes villes qui défusionneraient auraient la responsabilité des services de proximité comme les arrondissements de la ville-centre. Leurs citoyens voteraient pour leur maire, mais aussi pour le maire de la ville-centre. Il y aurait deux comptes de taxe, l'un pour l'arrondissement «extra-ville» et l'autre pour l'agglomération.

«Si c'est ça, c'est rire complètement de nous», a dit M. Simard. «Pour nous, le statu quo ante, c'est que la taxe foncière soit perçue localement.» Les défusionnistes disent qu'ils comprennent très bien la fiscalité d'agglomération. «On l'a vu dans le passé: les villes de banlieue contribuaient aux villes-centres par les communautés urbaines et les communautés métropolitaines», a indiqué M. Paquet.